

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2021
DELIBERATION N° DE-2021-166

L'an deux mil vingt et un, le 22 juillet, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni la salle Lauga, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h45.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI (à partir de 18h30), M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, M. ETCHETO (jusqu'à 20h47), Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme BRAU-BOIRIE à Mme LOUPIEN-SUARES, Mme BISAUTA à Mme HARDOUIN-TORRE, M. SUSPERREGUI à M. UGALDE (jusqu'à 18h30), Mme DUPREUILH à M. ETCHETO (jusqu'à 20h47), M. ETCHETO à Mme BROCARD (à partir de 20h47)

Absent(s) :

Mme BENSOUSSAN, Mme DUPREUILH (à partir de 20h47, pour le vote des délibérations n° DE-2021-163 à 169)

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de M. LAIGUILLON,

OBJET : SPORTS – Convention de financement au profit de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro - Saison sportive 2021 - 2022.

Dans le cadre de sa politique en faveur des pratiques sportives de haut niveau, la Ville de Bayonne apporte un soutien financier à la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro qui participe aux compétitions professionnelles organisées par la Ligue Nationale de Rugby.

A l'issue d'une saison sportive 2020-2021 très disputée, la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro a été finalement reléguée en PRO D2. Cette situation n'a pour autant rien changé aux ambitions du club et de la Ville de Bayonne. Bien au contraire, l'objectif d'un retour rapide et pérenne en TOP 14 reste une priorité.

Dans cette optique, et au regard des efforts de restructuration et de modernisation engagés par la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro, la Ville de Bayonne entend reconduire son soutien dans les mêmes conditions que la saison dernière.

Aussi, conformément aux règles et prescriptions législatives, la Ville de Bayonne propose de conclure ce soutien par la signature d'une convention de financement qui stipule le montant de l'aide consentie, les obligations des signataires en termes d'objectifs, de conditions et de modalités d'attribution des sommes versées.

Il est utile de préciser que le soutien financier de la Ville de Bayonne comprend d'une part une subvention au titre d'actions d'éducation, d'intégration et de cohésion sociale telle que définie par les articles L.113-2 et R.113-2 du Code du Sport, et d'autre part une participation financière au titre de la médiatisation de l'Aviron Bayonnais Rugby Pro et ainsi de la Ville de Bayonne telle que définie par les articles L.113-3 du même code.

Ces deux axes sont en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées en préambule de la convention ci-annexée. Ils ne sont en aucun cas assimilables à des marchés de prestations de service.

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution au profit de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro, pour la saison sportive 2021 – 2022 (exercice 2022) :

- d'une subvention de 150 000 € au titre des missions que le club assure dans les domaines de l'éducation, de l'intégration et de la cohésion sociale,
- d'une participation financière de 500 000 € au titre de la médiatisation de la Ville de Bayonne sur le plan national,
- soit, un soutien financier total de 650 000 € et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention afférente ci-annexée.

Ont signé au registre les membres présents.

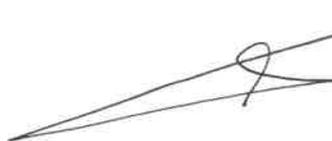
Adopté à l'unanimité des votes exprimés

Abstention : 2, M. ESTEBAN, M. ABADIE

Non-participation au vote : 2, Mme DURRUTY (en sa qualité de conseillère intéressée),
Mme MEYZENC (en sa qualité de conseillère intéressée)

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire
Marc Wittenberg
Directeur général des services



CONVENTION DE FINANCEMENT SAISON SPORTIVE 2021-2022

Entre

la Ville de Bayonne,

représentée par son maire, Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, **agissant en vertu d'une délibération** du conseil municipal en date du 22 juillet 2021,

d'une part,

et

la S.A.S.P. Aviron Bayonnais Rugby Pro,

dont le siège social se situe au 38, avenue Docteur Léon Moynac à Bayonne, représentée par le Président, Monsieur Philippe TAYEB, **dûment habilité à l'effet des présentes,**

d'autre part.

- Préambule -

Dans le cadre de sa politique en faveur des pratiques sportives de haut niveau, la Ville de Bayonne **participe depuis de nombreuses années au soutien et au développement du rugby d'élite à Bayonne.** A ce titre, la S.A.S.P Aviron Bayonnais Rugby Pro bénéficie **d'un soutien financier** de la Ville de Bayonne.

Cette aide municipale vise principalement à,

- préserver un élément fort de la culture sportive bayonnaise,
- **renforcer l'identité et l'image de la Ville,**
- contribuer à son rayonnement sur le plan national et européen,
- dynamiser le mouvement sportif bayonnais,
- **favoriser toute initiative de formation, d'éducation, d'intégration et de cohésion sociale par le sport.**

Elle est conforme aux règles et aux prescriptions législatives, en particulier :

- le code général des collectivités territoriales : art. L2121-29,
- le code du sport : art. L100-2, L113-2 et L113-3, ainsi que les art. R113-1, R 113-2, R113-3, R113-4, R113-5 et D113-6 ;

Aussi, les relations financières entre la S.A.S.P Aviron Bayonnais Rugby Pro et la Ville de Bayonne **s'établissent dans le cadre d'une convention annuelle de financement. Il est rappelé qu'elle est complétée par :**

- le contrat de prestations de services (Accord cadre saison 2021-2022), conclu avec la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro (montant : 290 000 € HT).
- **la convention d'occupation du domaine public** relative au Parc des Sports Jean Dauger (hors BEA) - délibération N°2 – Conseil Municipal du 10 septembre 2020 / redevance : 20 000 € TTC).
- Le bail emphytéotique administratif Stade Jean Dauger - délibération N°1 – Conseil Municipal du 10 septembre 2020 / BEA signé en date du 23 septembre 2020.
 - Redevance fixe annuelle : 4 105 € HT.
 - Redevance variable annuelle :
 - 0 % jusqu'à concurrence d'un total de produits (tels que définis à l'article 11.2 du BEA) de 12,8 M€ HT.
 - 5 % au-delà de 12,8 M€ HT, pour la seule part des produits supérieur à ce seuil de 12,8 M€ (soit : redevance variable = (produits réellement constatés – 12,8 M€) X 5 %.

Ceci exposé, il a été convenu et arrêté ce qui suit.

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions d'attribution et de versement des aides financières octroyées par la Ville à la S.A.S.P Aviron Bayonnais Rugby Pro.

La Ville a souhaité que son soutien financier prenne une double forme :

- une subvention au titre des missions **que le club assure dans les domaines de l'éducation, de l'intégration et de la cohésion sociale** telle que définie par les articles L113-2 et R113-2 du code du Sport (ces dispositions entrent **dans le cadre des missions d'intérêt général**)
- une participation financière au titre de la médiatisation de la Ville de Bayonne sur le plan national, telle que définie par les articles L113-3 du code du Sport (ces dispositions **n'entrent pas dans le cadre des missions d'intérêt général**)

Ces deux axes sont en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées en préambule. Ils ne sont en aucun cas assimilables à des contrats de prestation de services.

Dispositions propres à la subvention versée au titre des missions d'intérêt général

Article 2 : Définition et montant de la subvention au titre des missions d'intérêt général

La subvention attribuée par le conseil municipal a pour objet le financement des actions que le club réalise dans les secteurs de l'éducation, de l'intégration et de la cohésion sociale

Pour la saison 2021-2022, le club s'engage à assurer les actions suivantes :

- la présence de joueurs et/ou de la mascotte Pottoka, lors d'événements organisés ou co-organisés par la Ville : opérations éducatives (écoles primaires, collèges, Génération Juniors), d'animation (journée des enfants des fêtes de Bayonne), caritatives, institutionnelles ...
- la mise à disposition de 120 places par match, dans la tribune Nord, pour les élèves des écoles élémentaires de Bayonne et leurs familles,
- accueil d'écoles de rugby à l'occasion des rencontres de PRO D2,
- le soutien du club à des actions du sport amateur (AB omnisports, AB rugby amateur, ASB, Olagarroa, Les Pottoks ...),
- l'accompagnement d'actions scolaires, associatives, caritatives... par le fonds de dotation du club (Hôpital de Bayonne, Association SOLIHA, Don du sang, Croix Rouge...)
- la mise en place d'un dispositif d'accueil de personnes à mobilité réduite à l'occasion des rencontres au stade Jean Dauger,
- l'implication du club dans des actions de Développement Durable (Charte de l'eau / Water Family, le baseko, tri des déchets Jean Dauger, dispositifs transports collectifs, covoiturage...),

Il est rappelé que les sommes versées ne pourront être utilisées pour financer les éventuelles rémunérations des jeunes sportifs du « pôle espoir » ou du centre de formation, les dépenses inhérentes à la mise en œuvre d'un service d'ordre ou les rémunérations versées à des entreprises de surveillance ou de gardiennage.

Le montant de la subvention est fixé à 150 000 €.

Article 3 : Dossier de subvention

Pour bénéficier de cette subvention, la S.A.S.P Aviron Bayonnais Rugby Pro s'engage à présenter un dossier de demande de subvention, auquel devront être annexés les documents suivants, conformément à l'article R 113-3 du code du sport :

- les bilans et comptes de résultat des deux derniers exercices clos ainsi que le budget prévisionnel de l'année sportive pour laquelle la subvention est sollicitée ;
- un rapport retraçant précisément l'utilisation de la subvention versée par la Ville de Bayonne l'année précédente ;

- une note qui indique *l'utilisation prévue* de la subvention demandée.

Ces documents seront annexés à la présente.

Article 4 : Contrôle et suivi de l'utilisation de la subvention

En complément des pièces administratives mentionnées à l'article 3, la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro désignera un référent chargé du suivi et de la mise en œuvre des actions prédéfinies.

L'élu en charge des sports et la direction des sports seront informés en début de saison du prévisionnel des actions à conduire et en cours de saison sportive afin de s'assurer du respect des termes de la convention.

Toute modification des objectifs, des conditions et des modalités d'exécution de la convention définie d'un commun accord entre les parties fera l'objet d'un avenant qui sera annexé au document initial.

Dispositions propres à la participation financière versée
au titre de la médiatisation de la Ville de Bayonne

Article 5 : Définition et montant de la participation au titre de la médiatisation de la Ville

La Ville considère que la participation du club au championnat de France de PRO D2 organisé par la Ligue Professionnelle de Rugby constitue un élément déterminant pour le rayonnement et la notoriété de Bayonne, de par :

- *l'organisation de rencontres sportives au stade Jean Dauger accueillant régulièrement plus de 10 000 spectateurs ;*
- *l'importante couverture médiatique dont bénéficie l'Aviron Bayonnais Rugby Pro dans la presse écrite et télévisuelle sur le plan local et national.*

Le montant de cette participation financière est fixé à 500 000 €.

L'organisation de rencontres sportives au stade Jean Dauger et la couverture médiatique correspondante ne relèvent en aucun cas d'une commande publique et à ce titre, la Ville de Bayonne n'entend percevoir aucune contrepartie directe de ces actions.

La S.A.S.P Aviron Bayonnais Rugby Pro informera chaque année la ville de Bayonne de la couverture médiatique dont elle aura bénéficié dans la presse écrite et télévisuelle.

Dispositions communes

Article 6 : Modalités de paiement

La Ville de Bayonne notifiera à la S.A.S.P Aviron Bayonnais Rugby Pro le montant des aides financières attribuées pour la saison sportive 2021-2022 dès que la délibération votée par le conseil municipal sera devenue exécutoire.

La S.A.S.P Aviron Bayonnais Rugby Pro percevra un premier acompte de 250 000 € en janvier 2022, un second de 200 000 € en mars 2022 et le solde de 200 000 € en mai 2022.

Les versements seront effectués au compte n°07291649740, code banque 18829, guichet 33419.

Article 7 : Aides apportées par les autres collectivités

La S.A.S.P. Aviron Bayonnais Rugby Pro devrait percevoir pour la saison sportive 2021-2022, des autres collectivités territoriales, les concours financiers suivants :

Conseil départemental des Pyrénées Atlantiques :

Subvention : 49 500 €

Contrat de prestations de services : 38 342,81 € (HT)

Conseil régional Nouvelle-Aquitaine :

Contrat de prestations de services : 58 333 € (HT)

Communauté d'agglomération Pays Basque :

Contrat de prestations de services : 125 000 € (HT)

La S.A.S.P. Aviron Bayonnais Rugby Pro s'engage à informer la Ville de Bayonne de toute modification de ces concours financiers.

Article 8 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour la seule saison sportive 2021-2022. Elle ne peut en aucun cas faire l'objet d'une tacite reconduction.

Article 9 : Recours

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Pau.

Article 10 : Avenant :

Toute modification des conditions **ou des modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties fait l'objet d'un avenant.** Celui-ci précise les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1^{er}.

Article 11 : Résiliation de la convention

La résiliation de la convention pourra intervenir du fait de l'une ou l'autre des parties en cas de non respect de l'une des clauses énoncées ci-dessus.

Chaque partie pourra dénoncer la présente convention avant son terme normal, par lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure et respectant un préavis de deux mois.

La présente convention sera interrompue ipso facto par la Ville de Bayonne en cas de dissolution **de la S.A.S.P Aviron Bayonnais Rugby Pro ou d'un arrêt de son activité, ou d'exercice d'une activité non-conforme à son objet.**

Fait à Bayonne, le

Pour la Ville
Le Maire,
M. Jean-René ETCHEGARAY

Pour la S.A.S.P Aviron Bayonnais Rugby Pro
Le Président,
M. Philippe TAYEB



Philippe TAYEB

Président du Conseil d'Administration

« UNE SAISON SI PARTICULIERE »

La saison qui vient de s'écouler a été particulière à tous points de vue tant sur son dénouement sportif que sur les conditions sanitaires nous privant de lien avec notre public. Nous avons hâte de pouvoir retrouver les travées de Jean Dauger remplies de familles bayonnaises.

Notre projet AB EXTEA, qui vous a été présenté en juillet 2021 ainsi que son actualisation en avril 2021 est au cœur de nos priorités. Nous sommes encore plus confortés dans la mise en œuvre de ce projet suite à notre descente en PROD2. Je tiens à vous affirmer que nous ne vivons pas cette descente comme une sanction mais bien au contraire, au delà de la déception, elle décuple les forces de l'ensemble des acteurs du Club pour continuer sa structuration afin de le pérenniser durablement dans l'élite du rugby français.

Nous n'avons pas dérogé tout au long de la saison à notre principe de Club formateur. Nous nous sommes appuyés sur un maximum de joueurs issus de notre territoire. Nous croyons en notre projet, preuve en est avec le départ de deux joueurs uniquement à cette intersaison.

Nous gardons le cap afin de constituer un budget de 22 millions d'euros pour la saison 2022-2023. Cet objectif ne pourra se réaliser qu'avec la continuité du développement des infrastructures d'AB Stadium et la livraison de l'AB Campus en juin 2022. Avec AB Stadium et la réalisation de sa première phase, nous avons posé les fondations d'un lieu de vie ouvert toute l'année à la communauté de l'Aviron Bayonnais et de notre territoire.

Tout au long de cette saison, l'Aviron Bayonnais Rugby Pro en collaboration avec son Fonds De Dotation a maintenu un engagement sociétal et durable fort au travers de plusieurs dizaines d'actions au service des Bayonnais et des habitants de notre territoire. Nos convictions sont intactes et c'est dans le soutien de tous dont celui de notre municipalité que nous installerons rapidement notre Club à la place à laquelle il doit être au vu de son histoire.

AUPA BAIONA

ORGANIGRAMME ET STRUCTURE

**SASP AVIRON BAYONNAIS
RUGBY PRO**

Philippe TAYEB
Président du Conseil d'Administration

**SASP AVIRON BAYONNAIS
RUGBY PRO**
**Alexandre
AUBERT**
Directeur général

SECTEUR SPORTIF
**Yannick
BRU**
Manager et responsable
du secteur sportif

FONDS DE DOTATION
**Dominique
DAVOIGNEAU**
Président



Yannick BRU

Manager et responsable du secteur sportif

PALMARES

LE TALONNEUR

18 sélections en équipe de France
Stade Toulousain
Champion de France : 1999 – 2001
Vainqueur de la Coupe d'Europe : 2003 – 2005
Vainqueur de la Coupe de France : 1998

L'ENTRAINEUR

Stade Toulousain
Champion de France : 2008 – 2011 – 2012
Finaliste de la Coupe d'Europe 2008
Vainqueur de la Coupe d'Europe 2010
XV de France – Entraîneur adjoint 2012 à 2017
Aviron Bayonnais Rugby Pro –
Manager et Responsable du secteur sportif
Champion de France PROD2 en 2019

L'AVIRON BAYONNAIS

UN CLUB AU CŒUR DE SA REGION
ET DE SON TERRITOIRE

LA PLACE DU RUGBY EN FRANCE

Selon une étude BVA de novembre 20216, le rugby truste les podiums des sports préférés des français

LE RUGBY DANS LE CLASSEMENT DES SPORTS Préférés des français

2^{ème} sport préféré

1^{er} chez les hommes

4^{ème} chez les femmes

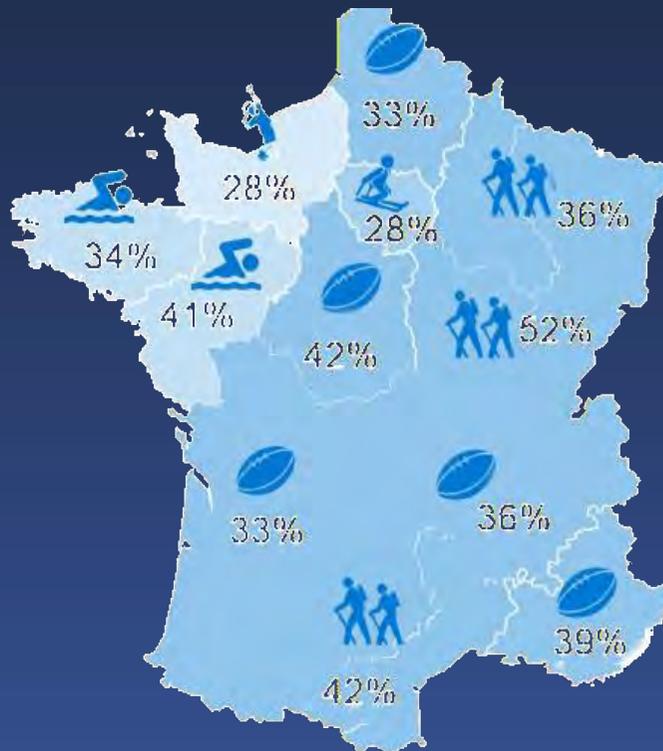
1^{er} chez les moins de 35 ans

2^{ème} chez les 35-64 ans

2^{ème} chez les plus de 64 ans

350 000 Licenciés RUGBY

**La France organise
La Coupe du Monde de Rugby 2023**



Foot vs Rugby

On compare bien souvent ces deux sports que sont le football et le rugby du fait qu'ils soient les sports les plus populaires en France.

55% des français préfèrent le rugby au football*

Le rugby, école de la vie

Il est reconnu pour ses valeurs, pour les français, il incarne :

- Courage & respect 85%
- Solidarité et humilité 83%
- Valeurs éducatives 80%

*étude BVA image comparée du football et du rugby novembre 2015

L'AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO, UN CLUB ATTRACTIF

LES ACTEURS

180

ACTIONNAIRES

91

**SALARIES
DONT 45
JOUEURS PRO**

1

**SALARIE
DU FONDS
DE DOTATION**

1

**HYMNE
EMBLEMATIQUE
PENA BAIONA**

400

PARTENAIRES

6 000

ABONNES

4

CLUBS DE SUPPORTERS

1

**MASCOTTE
EMBLEMATIQUE
POTTOKA**



L'AVIRON BAYONNAIS ET SA COMMUNAUTE EMBLEMATIQUE



1 hymne *La Peña Baiona*



« Dans notre cher petit Bayonne » comme dans tous les stades de France, cette chanson résonne comme un hymne à la fête et à la convivialité.

1 mascotte *POTTOKA*

Le pottok est le poney basque ; c'est surtout la mascotte de l'Aviron Bayonnais et sans doute la plus célèbre du Championnat de France.



4 Associations de supporters



L'AVIRON BAYONNAIS ET SA COMMUNE EMBLEMATIQUE

BAYONNE

Une identité qui nous rassemble

2^{ème} Ville où il fait bon vivre

D'après le classement de l'association Villes et Villages

57 000 habitants

D'après le site officiel de la Ville de Bayonne

27 millions de touristes

Volume de touristes sur l'espace touristique de la région d'après une étude Inextenso dirigée par l'Office du tourisme de la Ville de Bayonne

75 millions de retombées économiques

D'après la Communauté d'Agglomération du Pays Basque



Le stade Jean Dauger

5 Espaces de réception

4 tribunes

14 200 places Grand Public & VIP

2 000 Business seat

Espaces de convivialité :

1 village de supporters

1 Bodega

1 Musée du Rugby

Une situation exceptionnelle en plein cœur de Ville



LE PROJET AB EXTEA

Le projet AB ETXEA s'organise en 4 grands axes de développement alliant la structuration d'un équipement central et moderne à la pérennisation d'une équipe évoluant au plus haut niveau en s'appuyant sur un centre de formation et de performance. La première phase consistant à la création de l'AB Stadium et notamment à aménager la nouvelle tribune EST, tête de proue du futur projet, livrée à la fin de cette saison 2020-2021.

Ce projet consiste au rassemblement de toutes les composantes du club à Jean-Dauger : sportives, administratives, centre de formation avec hébergement et lieu de vie du club pour les partenaires et supporters (jour de match et en semaine).

L'enjeu est de proposer des infrastructures à la hauteur des attentes et des besoins du rugby professionnel contemporain et de pérenniser la présence de l'Aviron Bayonnais dans le top 10 des clubs français.

AB STADIUM : PHASE 1

La première étape du projet AB ETXEA

La première phase du projet est arrivé à son terme et a consisté en la réalisation :

- d'une pelouse hybride accolée à la tribune Honneur par glissement de 14m,
- d'une fosse technique en bord de terrain pour les joueurs, le staff, les arbitres et les officiels,
- La modification de la rambarde de protection du balcon des loges pour augmenter l'expérience client de la tribune Honneur avec un rapprochement du terrain,
- De quatre nouveaux mâts d'éclairage avec un changement du système d'éclairage LED plus performant et plus économique en matière de consommation,
- La construction de la nouvelle tribune Est.





Cette tribune regroupe 3 746 places dont 3000 sièges grand public et 746 sièges partenaires (contre 3 275 places dont 2436 abonnés anciennement). Le rez-de-chaussée constitue une véritable expérience pour les supporters et spectateurs avec une boutique, un restaurant de 225 couverts qui sera ouvert dès le midi en jour de match, des comptoirs snacking au pied de chaque accès à la tribune et des animations pour les petits et les grands dans cette zone.

Le premier étage intérieur de la tribune accueille les partenaires du club au sein de l'espace « Mendia », un espace d'hospitalité de 460 m² complété par deux salons réceptifs de 160 m² situés aux deux extrémités de la tribune : côté Nord, le salon « Uhaina » accueille les séminaires d'entreprises tout au long de l'année. Côté Sud, le salon « Hodeia » est consacré aux expositions et autres événements ponctuels.



AB STADIUM, UNE EXPERIENCE A VIVRE CHAQUE JOUR



En plus des matchs, AB Stadium a été créé pour accueillir tous types d'évènements spécifiques : Séminaires, team building, concerts culturel, évènements sportifs hors rugby, évènements associatif et privatif ainsi que des évènements d'exposition.



L'AVIRON BAYONNAIS EN CHIFFRES LES MEDIAS



**455
MILLE**

**AUDIENCE MOYENNE
SAISON REGULIERE**

**216
MILLE**

**CANAL+ SPORT
AUDIENCE MOYENNE
SAISON REGULIERE
(HORS MULTIPLEX)**

**470
MILLE**

**MATCHES BARRAGES
AUDIENCE MOYENNE
SAISON REGULIERE**

**641
MILLE**

**DEMIES-FINALES
AUDIENCE MOYENNE
SAISON REGULIERE**

**4,063
MILLIONS**

**FINALE
AUDIENCE MOYENNE
SAISON REGULIERE
SUR CANAL+
ET FRANCE 2**

L'AVIRON BAYONNAIS, UNE COUVERTURE MEDIATIQUE 360

Presse

L'Equipe
L'Equipe.fr
Sudouest
Midi Olympique
Rugbyrama
Lerugbynistère.fr
Sudouest.fr

Radio

France Bleu Pays Basque
NRJ
RTL2
Virgin radio

TV

Canal+
Canal+sport
France «3
Eurosport
Bein Sport
TVPI
TV7



L'AVIRON BAYONNAIS, LEADER DIGITAL DU TERRITOIRE

Site

80 Mille

VISITES/ MOIS



Facebook

85 Mille

FANS



APPLICATION OFFICIELLE

AVIRON BAYONNAIS

RUGBY PRO



Apple store & Google play
(création de l'application mars 2021)

Instagram

40 Mille

ABONNES



You Tube

1,2 Millions

DE VUES



4 Mille

TELECHARGEMENTS



Twitter

70 Mille

FOLLOWERS



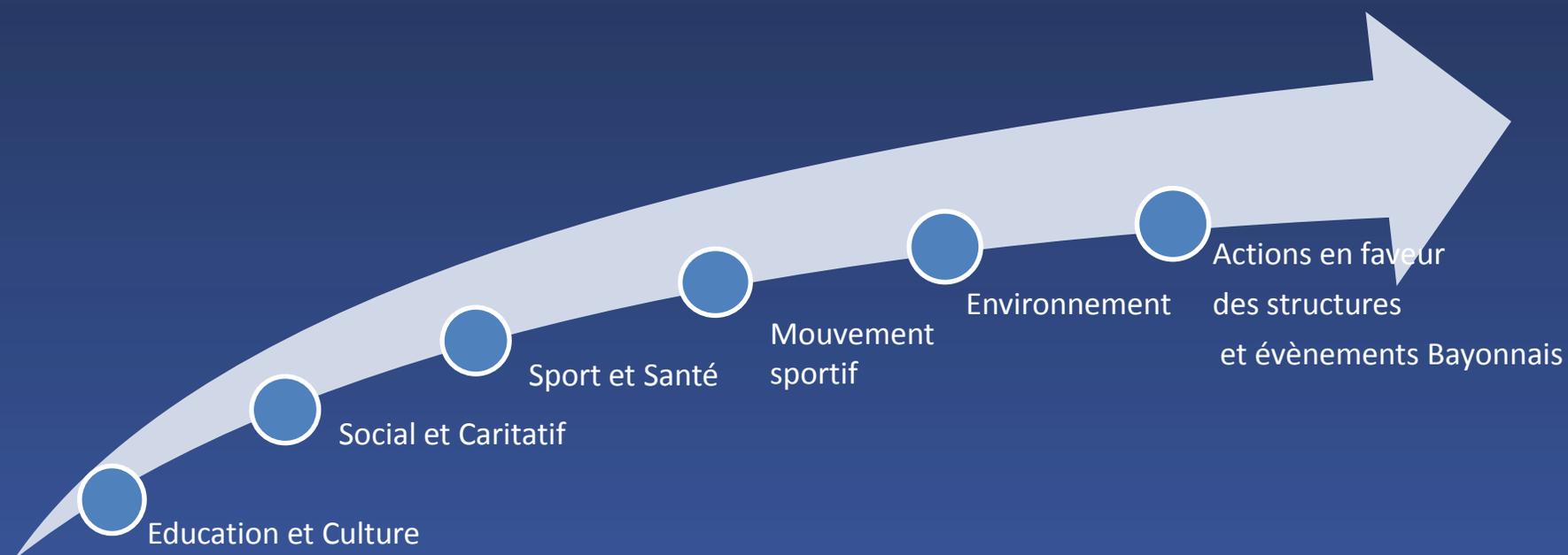
Linkedin

6 Mille

ABONNES



ACTIONS EDUCATIVES, D'INTEGRATION ET DE COHESION SOCIALE MENEES PAR L'AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO ET SON FONDS DE DOTATION



Actions développées depuis plusieurs années, programmées et menées sur la saison 2020-2021

ACTIONS EDUCATIVES ET CULTURELLES

Invitations aux matchs des écoles élémentaires Bayonnaises

Invitations aux matchs à domicile des Ecoles de rugby du territoire

Mise en place d'une structure d'accueil TTIKIKOP

Interventions dans les écoles élémentaires de la Ville de Bayonne

Accompagnement Association SOLIHA – Fonds de Dotation

INVITATIONS DES ECOLES ELEMENTAIRES AUX MATCHS

Actions programmées sur l'ensemble de la saison mais réalisées à l'occasion de 2 matchs seulement compte tenu des huis clos en application des mesures gouvernementales sanitaires lié à la COVID19

Pour chaque rencontre organisée au stade Jean Dauger, le Club met à disposition 120 places en Tribune nord pour les enfants de la Ville.

Les places sont distribuées par le Service des Sports de la Ville de Bayonne.



INTERVENTIONS DU FONDS DE DOTATION DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES DE BAYONNE

Actions programmées mais non réalisées compte tenu de l'application du protocole sanitaire lié à la COVID19



Cette action était destinée à l'ensemble des écoles élémentaires de la ville et visait à favoriser les échanges entre écoliers et sportifs professionnels sur plusieurs thématiques (activités physiques, langues vivantes, géographie, sport santé, alimentation...).

Elle se décline sous 2 formes:

- Venue des joueurs dans les établissements scolaires,
- Venue des élèves au stade Jean Dauger durant un entraînement.



ACCOMPAGNEMENT ASSOCIATION SOLIHA PAYS BASQUE



Le FONDS DE DOTATION a accompagné, par un don, l'association nationale SOLIHA dont une antenne est installée à Bayonne lors d'un projet d'atelier d'expression autour de la photo. Ce don a permis de financer les activités culturelles notamment l'achat d'appareils photos numériques.

L'association œuvre pour favoriser l'accès et le maintien au logement pour les plus démunis. Ces ateliers étaient destinés à des personnes en situation de précarité.

SOLIHA est le premier acteur associatif national de l'habitat privé à vocation sociale.

ACTIONS SOCIALES ET CARITATIVES

Politique d'accueil à Jean Dauger des personnes en situation de handicap

Don du sang – Etablissement Français du Sang

Actions en faveur des enfants hospitalisés – Hôpital de Bayonne

CROIX ROUGE FRANCAISE – Fonds de Dotation

LES RESTOS DU CŒUR – Fonds de Dotation

POLITIQUE D'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Actions programmées mais non réalisées compte tenu de l'application du protocole sanitaire lié à la COVID19

Invitations en faveur des établissements spécialisés de la région

- A destination des résidents et personnels accompagnants de certains établissements du territoire



Accueil des personnes en situation de handicap

L'Aviron Bayonnais a mis en place une vraie politique d'accueil des personnes en situation de handicap et fait référence dans le domaine :

- Mise à disposition gratuite de 20 places PMR – Personne à mobilité réduite en fauteuil roulant - en tribune Honneur (sur la coursive) + 1 accompagnateur par fauteuil + 1 place de parking soit 40 gratuités par rencontre,
- Pour les personnes en situation de handicap justifiant d'un taux de 80% minimum, l'Aviron Bayonnais propose un tarif billetterie à moins 50%.

SOCIAL ET CARITATIF

DON DU SANG – Etablissement Français du Sang

Visibilité et communication sur les réseaux sociaux et le site du Club, des campagnes de sensibilisation pour le don du sang.

Le Pays Basque compte 15% de personnes de groupe sanguin O Rhésus négatif, groupe des donneurs universels, alors que l'ensemble de la population française n'en compte que 6% ! Cette exception retient particulièrement l'attention de l'EFS Nouvelle Aquitaine qui souhaitait mobiliser le plus grand nombre de donneurs !

Dans le cadre de la campagne « **AUPA O NEGATIF** », l'Aviron Bayonnais Rugby Pro a soutenu l'EFS dans l'organisation de la campagne et dans l'accompagnement des journées de don, avec sa mascotte POTTOKA au côté de la mascotte GLOBULO.



ENFANTS HOSPITALISES - HÔPITAL DE BAYONNE

Actions programmées mais non réalisées compte tenu de l'application du protocole sanitaire lié à la COVID19

Actions suivies auprès du service pédiatrique

- avec l'appui de l'association HAUR ERI, ayant pour but d'égayer le quotidien des enfants malades ; Cette association est régulièrement accompagnée de plusieurs joueurs du club.

Intervention de la mascotte POTTOKA

- En partenariat avec l'association.

Interventions des joueurs

- Auprès d'associations œuvrant dans le service pédiatrique de l'Hôpital de Bayonne.

CROIX ROUGE FRANCAISE – FONDS DE DOTATION

Soutien de la Croix-Rouge Française dans leurs missions et mobilisation des acteurs du Club autour de différents temps forts, notamment dans la lutte contre l'exclusion. Une mobilisation qui a permis de faire don à l'association.

A l'initiative de son Fonds de dotation, l'Aviron Bayonnais Rugby Pro a aussi organisé une vente solidaire exceptionnelle, le week-end des 29 et 30 mai au stade Jean-Dauger.

Vêtements ciel et blanc, anciens maillots, goodies vintage et objets collector... Une occasion unique qui a permis de se procurer des produits Aviron Bayonnais à prix cassés. Le tout au profit d'une bonne cause puisque les sommes récoltées ont été reversées à de la Croix-Rouge Française et aux **Restos du Cœur**.



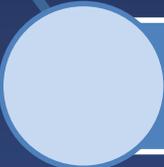
LES RESTOS DU CŒUR – FONDS DE DOTATION

A l'approche des fêtes de fin d'année, le fonds de dotation a mobilisé l'ensemble du club pour faire don de jouets et peluche pour les familles en situation de précarité.

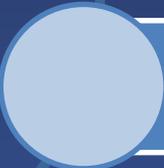
Egalement, et à plusieurs reprises, le fonds de dotation a réalisé des dons auprès de l'association. Notamment un don a pu être effectué grâce à l'organisation d'un vente solidaire au mois de mai 2021.



ACTIONS SPORT ET SANTE



Soutien Sport adapté et sport handi – Fonds de Dotation



Cellule OCTOBRE ROSE – Hôpital de Bayonne – Fonds de Dotation

Soutien Sport adapté et Sport handi – Fonds de Dotation

Le Fonds de Dotation accompagne par ses actions ou ses dons, des associations inspirantes qui font évoluer le sport :

Soutien d'associations de sport adapté :

- *Ollagaraa* Association de multisport et rugby adapté auprès des enfants et personnes en situation de handicap mental
Le fonds de dotation réalise des dons réguliers et des projet en commun avec l'association
- *Les pottoks* Association sportive de foot et rugby adapté auprès de personnes en situation de handicap mental
Le fonds de dotation réalise des dons matériels et financiers avec l'association
- *Comité Départemental Sport Adapté des Pyrénées Atlantiques à Bayonne*
Organisme déconcentré de la Fédération Française du Sport Adapté (FFSA) à l'échelon départemental qui travaille dans l'ensemble des disciplines sportives de sport adapté du territoire.
Le Fonds de Dotation réalise des dons et des projets en commun avec cet organisme.

Soutien d'associations de sport handi :

- *Handisport Pays Basque*
- Association sportive de basket handi



Cellule OCTOBRE ROSE – Hôpital de Bayonne – Fonds de Dotation

Bayonne - La Rochelle : un match pour mettre Octobre Rose en avant et se mobiliser contre le cancer du sein.

L'Aviron Bayonnais s'engage en faveur de la lutte contre le cancer du sein avec l'opération Octobre Rose au travers du Fonds de Dotation, en proposant par exemple à la cellule octobre rose du Centre Hospitalier de la Côte Basque de donner le coup d'envoi fictif (sur le grand écran de Jean Dauger) du match du match du samedi 10 octobre 2020 face au Stade Rochelais.

Masques, brassards... En rose



ACTIONS VISANT A SOUTENIR LE MOUVEMENT SPORTIF

Match amical et promotion de l'image de la Ville de Bayonne

Invitations aux matchs en faveur des acteurs du territoire

Stages AB RUGBY ACADEMY

MATCH AMICAL ET PROMOTION DE LA VILLE DE BAYONNE



L'organisation de cette rencontre événementielle intersaison a représenté un temps fort de la saison estivale.

Cette édition a permis d'offrir un match de niveau TOP14 sur le terrain historique d'un Club amateur et cher à notre Président : LOURDES.

Pour nos supporters et nos partenaires principaux dont la Ville de Bayonne, le match, filmé et diffusé sur FACEBOOK a rassemblé 87 000 personnes. Ce Live FACEBOOK en avant match, à la mi-temps et à la fin du match a mis en avant tous les partenaires au travers de séquences publicitaires.



PROMOTION DE LA VILLE DE BAYONNE

La participation de l'Aviron Bayonnais Rugby Pro au Championnat de France TOP 14 et la médiatisation qui en découle constituent un vecteur de communication très fort et dynamique pour l'image de la Ville de Bayonne.

La ville a bénéficié d'une couverture télévisuelle importante en raison des accords signés entre Canal+, Eurosport, France TV et la Ligue Nationale de Rugby, notamment relatifs aux retransmissions des rencontres de championnat TOP 14. A cela il faut ajouter la médiatisation par le biais de magazines télévisuels spécialisés « Rugby » comme « Canal Rugby Club » sur Canal+, « Au contact » « les tontons flankers », « la page rugby » sur L'Equipe TV ou « rencontre à XV » sur France 3.



INVITATIONS AUX MATCHS DES ACTEURS EN FAVEUR DU TERRITOIRE

Actions programmées sur l'ensemble de la saison mais réalisées à l'occasion de 2 matchs seulement compte tenu des huis clos en application des mesures gouvernementales sanitaires lié à la COVID19

- **Matchs de Coupe d'Europe**
Invitations de l'ensemble des clubs du Pays Basque IPARRALDE HEGOALDE soit 4500 invitations sur l'ensemble du territoire - 1500 invitations par match.
- **Invitations sur tous les matchs de la saison de l'association Olagarroa Sport Adapte Et Loisirs Pays Basque dont l'activité est l'organisation, la promotion, le développement de toutes activités artistiques, culturelles, physiques et sportives adaptées au profit des jeunes et adultes en situation de handicap mental ou physique :**

320 invitations soit 20 places à l'occasion de 16 matchs
- **40 places pour les lotos / tombolas des écoles et associations du territoire.**

STAGES AB RUGBY ACADEMY

Actions programmées mais non réalisées compte tenu de l'application du protocole sanitaire lié à la COVID19

Pour la 9ème année consécutive, le club devait organiser 3 semaines de stages rugby sur la période estivale (Juillet Août). Les stages sont mixtes et ouverts à tous les enfants de 8 à 14 ans (licenciés ou non).

Les enfants sont ainsi en immersion durant toute une semaine :

- Entraînements quotidiens sur les terrains de Jean Dauger,
- Visite du stade Jean Dauger : vestiaires, salle de musculation, terrain, loges...

Outre l'activité rugby, les jeunes stagiaires ont également la possibilité de s'exercer à d'autres sports typiques du Pays Basque : Golf, Surf, Pelote et Force Basque. Ils sont aussi sensibilisés aux notions indispensables de sécurité et d'apprentissage liées à l'océan.

Nos stagiaires ont le privilège de rencontrer des joueurs professionnels par le biais d'une invitation à une séance d'entraînement avec l'équipe Pro de l'Aviron Bayonnais ; Mais aussi au travers de rencontres et échanges avec les joueurs pros : séances de dédicaces, photos ; Et bien sûr, pour clôturer chaque semaine de stage, visite surprise de la célèbre mascotte du Club : POTTOKA.



MOUVEMENT SPORTIF

LA VILLE DE BAYONNE & L'AVIRON BAYONNAIS

ACTIONS EN FAVEUR DES STRUCTURES ET EVENEMENTS BAYONNAIS

Il s'agit de la présence de l'Aviron Bayonnais lors d'événements organisés par la ville de Bayonne au travers de la mascotte Pottoka et aussi du staff, de l'AB ainsi que du Fonds de Dotation.

Lors des animations des fêtes de fin d'années, le Staff Administratif a pris la place des joueurs (cause COVID) pour la distribution des calendriers et des posters aux commerçants Bayonnais. L'occasion de passer un bon moment autour de Pottoka qui fait toujours son effet même dans le respect des gestes barrières !



ACTIONS EN FAVEUR DES STRUCTURES ET EVENEMENTS BAYONNAIS

Actions programmées mais peu réalisées compte tenu de l'application du protocole sanitaire lié à la COVID19

Présence récurrente sur le carreau des Halles au marché samedi matin

Mise en place d'animations sportives, musique et billetterie mobile.

Stand caritatif avec le fonds de dotation et animation avec le véhicule du club.

Animations de pottoka dans la ville les veilles de matchs

Passage de Pottoka lors des temps forts et dans les lieux clés du centre-ville :

Le carreau des Halles, Rue d'Espagne, Petit Bayonne...



ACTIONS ENVIRONNEMENTALES

LA CHARTE DE L'EAU – Soutien à la Water Family – Fonds de Dotation

Pérennisation de la démarche éco-supporters : BASEKO

Pérennisation de la démarche éco-supporters : Transport en commun

Pérennisation de la démarche éco-supporters : Cendriers interactifs - FDD

Tri des déchets au stade Jean Dauger

Management Environnemental

LA CHARTE DE L'EAU – Soutien à la Water Family – Fonds de Dotation

Actions programmées mais non réalisées compte tenu de l'application du protocole sanitaire lié à la COVID19

La signature de la charte de l'eau : Dans la continuité d'une démarche globale, le Club a signé une charte de l'eau visant à protéger la donnée universelle **L'EAU**. Avec l'appui de l'acteur SUEZ, le Club avec le soutien de son Fonds de Dotation a signé cette charte afin de structurer sa démarche environnementale.

Soutien Water Family : En s'associant aux événements organisés par la Water Family, le Fonds de Dotation a choisi de s'engager pour la formation du jeune public sur l'importance et l'utilisation de l'eau. Les joueurs de l'Aviron Bayonnais et Pottoka ont participé eux aussi à ces événements en guidant les écoliers dans leur parcours citoyen responsable.



PERENNISATION DE LA DEMARCHE ECO-SUPPORTERS : BASEKO

Actions programmées sur l'ensemble de la saison mais réalisées à l'occasion de 2 matchs seulement compte tenu des huis clos en application des mesures gouvernementales sanitaires lié à la COVID19

Depuis plusieurs saisons, l'Aviron Bayonnais a mis en place une politique « Eco Club » et « Eco Supporters » cohérente.

Une grande réussite pour le verre consigné réutilisable, mesure adoptée en 2008-2009 :

En partenariat avec Ecocup, le Club a décidé de mettre en place et de pérenniser un système de verre consigné dans toutes les buvettes du stade.

Le Public de Jean Dauger a eu une nouvelle fois l'occasion de se démarquer en adoptant une attitude 100% Eco-Supporter.

L'Aviron Bayonnais est le 1^{er} club de Rugby à avoir mis en place une telle politique.

L'objectif des verres réutilisables, du fait de leur « durabilité », est de contribuer à préserver l'environnement par :

- La réduction de la production de déchets à la source,
- Un stade plus propre après le match,
- La sensibilisation des supporters.

LE BASEKO: avant l'adoption des verres réutilisables, 50 000 gobelets plastiques étaient ramassés à chaque rencontre.

Aujourd'hui au sein de notre institution, les verres sont nettoyés ainsi que réutilisés.

C'est une réelle évolution écologique que l'Aviron Bayonnais souhaite pérenniser dans le temps.



PERENNISATION DE LA DEMARCHE ECO-SUPPORTERS : TRANSPORT EN COMMUN

Actions programmées sur l'ensemble de la saison mais réalisées à l'occasion de 2 matchs seulement compte tenu des huis clos en application des mesures gouvernementales sanitaires lié à la COVID19

Le « PASS RUGBY » valable pour tous les matchs de la saison à Jean Dauger (1€ le ticket aller-retour) est disponible sur le réseau Chronoplus. Tout en diminuant l'impact environnemental, ce dispositif permet de faciliter et d'améliorer l'accès au stade pour tous les matchs de la saison.

Plus pratique, plus fréquent, plus confortable, plus rapide, plus écologique : le **Tram'Bus de Chronoplus, ligne T2 est en fonction** depuis le 26 avril, reliant Tarnos à Bayonne. Ouverte jusqu'à minuit du jeudi au samedi soir inclus, cette ligne permet de venir et de repartir de **Jean-Dauger**.



PERENNISATION DE LA DEMARCHE ECO-SUPPORTERS : CENDRIERS INTERACTIFS

Actions programmées sur l'ensemble de la saison mais réalisées à l'occasion de 2 matchs seulement compte tenu des huis clos en application des mesures gouvernementales sanitaires lié à la COVID19

Depuis plusieurs saisons, l'Aviron Bayonnais s'efforce de mettre en place une stratégie « Eco Club » cohérente.

Le Fonds de Dotation du Club a soutenu cette démarche pérenne au travers de **l'installation de cendriers interactifs** afin d'inciter les spectateurs à ne plus jeter leurs mégots au sol.

Le Fonds de Dotation Aviron Bayonnais Rugby Pro a financé l'installation de ces cendriers à Jean-Dauger. Une initiative épaulée par deux entités locales : Tree6clope, qui lutte contre la pollution causée par les mégots jetés au sol, et l'Association des buralistes du Pays basque. L'objectif principal étant la sensibilisation du public tout en collectant et recyclant les mégots autrement.



TRI DES DECHETS AU STADE JEAN DAUGER

Après avoir généralisé les utilisations de papiers labélisés PEFC et les impressions Imprim'Vert, le Club a décidé de pérenniser ses actions environnementales par la sensibilisation du personnel, du public et des prestataires (buvettes, espaces partenaires) au tri des déchets. Containers et collecteurs ont ainsi été installé tout autour du stade et des espaces prestataires afin que chacun puisse trier.



GARDIEN
DE L'ÉQUILIBRE
FORESTIER

MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Parce que l'adage bien connu, « Balayez tout d'abord devant ta porte » prend ton sens en matière de politique environnementale, l'AB met en place au sein de son secteur administratif de vraies mesures dans le domaine.

Le but étant de réduire de près de 30 % les consommations de fournitures, d'impressions, de déplacements et autres consommations liées à l'activité.

Les joueurs ont d'ailleurs développé leurs méthodes de tris pour assurer un recyclage du plastique.

Le flyer consacré à la visite de la nouvelle tribune KEOLIS a été conçu, avec le Fonds de Dotation, en papier recyclé et ensemencé.



MERCI



**S.A.S.P. BAYONNE RUGBY-AVIRON BAYONNAIS
RUGBY PRO**
38, avenue du Docteur Leon Moynac
64100 BAYONNE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 30 Juin 2020



A l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le **30 Juin 2020** sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles, ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société, des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.



CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L.225-88 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

AVEC LA SOCIETE AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO EVENTS

- Personnes concernées :
 - La société BAYONNE RUGBY-AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO, en tant que Président de la société AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO EVENTS ;
 - La société AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO EVENTS.
- Nature et objet :
 - La société BAYONNE RUGBY-AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO a consenti, au 30 Juin 2020, un abandon de compte courant au profit de la société AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO EVENTS pour un montant de 140.000 euros.
- Modalités :
 - Cet abandon de compte courant s'est traduit, dans les comptes clos au 30 Juin 2020 de la société BAYONNE RUGBY-AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO, par une charge de 140.000 euros.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R.225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

AVEC L'ASSOCIATION AVIRON BAYONNAIS RUGBY

- Personnes concernées :
 - La société BAYONNE RUGBY-AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO ;
 - L'association AVIRON BAYONNAIS RUGBY.
- Nature et objet :
 - Une convention existe entre l'association AVIRON BAYONNAIS RUGBY et la société BAYONNE RUGBY-AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO. Compte tenu de nombreux avenants, la convention initiale a fait l'objet, le 1^{er} Juillet 2011, d'une nouvelle rédaction. Elle avait été renouvelée pour une durée de 4 ans, à compter du 1^{er} Juillet 2011 pour se terminer à l'issue de la saison sportive 2015. Une nouvelle convention avait été signée le 9 Novembre 2015 pour la période du 1^{er} Juillet 2015 au 30 Juin 2017. Compte tenu de la LOI n°2017-261 du 1^{er} Mars 2017, visant à préserver l'éthique du sport, à renforcer la régularisation et la transparence du sport professionnel et à améliorer la compétitivité des clubs, l'association Aviron Bayonnais Rugby et la société BAYONNE RUGBY-AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO ont dû signer une nouvelle convention le 27 Juillet 2017 pour la période du 1^{er} Juillet 2017 au 30



Juin 2027, et ce afin de permettre au club professionnel sa participation aux championnats de France de rugby professionnel. Conformément à cette convention, la redevance comporte une partie fixe et une partie variable. Cette dernière est revue chaque année en fonction de critères décrits dans le contrat et fait l'objet d'un avenant annuel.

- Modalités :
 - Au titre de l'exercice clos le 30 Juin 2020, une redevance a été comptabilisée en charge pour 42.000 euros.

Fait à Bayonne, le 10 Novembre 2020

Le Commissaire aux Comptes



EXCO-FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST
David BRETTE



**S.A.S.P. BAYONNE RUGBY-AVIRON BAYONNAIS
RUGBY PRO**
38, Avenue Docteur Léon Moynac
64100 BAYONNE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 Juin 2020

A l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **BAYONNE RUGBY-AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO** relatifs à l'exercice clos le **30 Juin 2020**, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Directoire le 5 Octobre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19, et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Juillet 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire arrêté le 5 Octobre 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil de Surveillance, sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux Comptes relative à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Bayonne, le 10 Novembre 2020

Le Commissaire aux Comptes



EXCO FIDUCIAIRE DU SUD OUEST
David BRETTE



ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux Comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce leurs jugements professionnels tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

ETATS FINANCIERS AU 30/06/2020

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/06/2020	Net 30/06/2019
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	66 146	57 344	8 802	15 833
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	3 386 067	2 194 512	1 191 555	1 189 375
Installations techniques, matériel et outillage industriels	680 192	378 378	301 814	139 339
Autres immobilisations corporelles	289 635	173 015	116 621	87 665
Immobilisations corporelles en cours	373 246		373 246	332 586
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	397 000	397 000		
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	13 258		13 258	8 575
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	5 205 544	3 200 249	2 005 295	1 773 374
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				16 146
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	1 436 476	130 888	1 305 588	2 012 683
Autres créances	1 080 530		1 080 530	1 095 608
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	200 000		200 000	200 000
Disponibilités	2 215 936		2 215 936	783 985
Charges constatées d'avance (3)	188 091		188 091	196 276
TOTAL ACTIF CIRCULANT	5 121 033	130 888	4 990 145	4 304 697
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	10 326 577	3 331 137	6 995 440	6 078 071
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	30/06/2020	30/06/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 503 709	2 557 573
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	8 714	8 714
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 554	1 554
Report à nouveau	-72 664	-1 201 586
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	974 418	-487 464
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 415 731	878 791
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	259 552	197 908
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	259 552	197 908
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	767 233	744 259
Emprunts et dettes financières diverses (3)	469 974	784 141
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	912 763	1 244 095
Dettes fiscales et sociales	1 801 444	1 482 991
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	76 755	266 382
Produits constatés d'avance (1)	291 987	479 504
TOTAL DETTES	4 320 157	5 001 372
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	6 995 440	6 078 071

(1) Dont à plus d'un an (a) 659 351 599 164

(1) Dont à moins d'un an (a) 3 660 806 4 402 209

(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque

(3) Dont emprunts participatifs

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Compte de résultat

	du 01/07/19 au 30/06/20 12 mois	%	du 01/07/18 au 30/06/19 12 mois	%
PRODUITS				
Ventes de marchandises	1 280	0,01	551	0,01
Production vendue	13 626 257	99,99	8 965 392	99,99
Subventions d'exploitation	699 500	5,13	701 500	7,82
Autres produits	1 667 361	12,24	840 037	9,37
Total	15 994 398	117,37	10 507 480	117,19
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Autres achats & charges externes	3 714 972	27,26	3 093 152	34,50
Total	3 714 972	27,26	3 093 152	34,50
MARGE SUR M/SES & MAT	12 279 426	90,11	7 414 328	82,69
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	230 049	1,69	254 528	2,84
Salaires et Traitements	6 616 380	48,55	4 508 749	50,29
Charges sociales	2 250 685	16,52	1 911 158	21,32
Amortissements et provisions	559 176	4,10	382 356	4,26
Autres charges	1 021 211	7,49	733 217	8,18
Total	10 677 501	78,35	7 790 007	86,88
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 601 925	11,76	-375 680	-4,19
Produits financiers			3 297	0,04
Charges financières	14 738	0,11	31 418	0,35
Résultat financier	-14 738	-0,11	-28 120	-0,31
RESULTAT COURANT	1 587 187	11,65	-403 800	-4,50
Produits exceptionnels	150			
Charges exceptionnelles	612 920	4,50	83 664	0,93
Résultat exceptionnel	-612 770	-4,50	-83 664	-0,93
RESULTAT DE L'EXERCICE	974 418	7,15	-487 464	-5,44

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA BAYONNE RUGBY AVIRON BAYONNAIS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2020, dont le total est de 6 995 440 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 974 418 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2019 au 30/06/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 14/10/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

- Les créances clients relatives à des opérations de sponsoring sont dépréciées selon les préconisations de la DNACG, à savoir la constatation d'une provision pour dépréciation pour les créances non recouvrées au 30/06/2020 dont l'origine date de plus de 6 mois et pour lesquelles aucun encaissement n'est intervenu postérieurement à la clôture ou qui présentent un risque important de non recouvrement.
- La société utilise le plan comptable spécifique aux clubs sportifs professionnels, préconisé par la Ligue Nationale de Rugby, totalement compatible avec le PCG.
- La crise sanitaire liée à la Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constitue un événement significatif de l'exercice qui a eu un impact significatif sur les comptes annuels clos au 30 juin 2020. Le classement du Top 14 de la saison 2019-2020 a été arrêté et homologué à l'issue de la 17ème journée. Les 4 derniers matchs à domicile n'ont pas pu se tenir. Nous estimons la perte du chiffre d'affaires à 1 200 K€. Entre le 15/03/2020 et le 31/05/2020, la société a bénéficié des mesures d'activité partielle. L'indemnité s'est élevée à environ 2 000 K€. En outre, les reports des échéances d'emprunts des mois d'avril, mai et juin 2020 ont représenté la somme de 41 K€.

Autres éléments significatifs

- Evolution en division TOP 14 depuis le 01/07/2019
Les résultats sportifs de la saison 2018/2019 ont permis au club d'évoluer en division TOP 14 à compter du 01/07/2019.
- Dispositif JIFF (Jeunes Issus de Filières de Formation)
Ce dispositif mis en place par la Ligue Nationale de Rugby dans le cadre de sa politique sportive incite les clubs à sélectionner en moyenne 14 joueurs JIFF sur chaque feuille de match.
En contrepartie de ce dispositif, une enveloppe financière est attribuée par la LNR au titre de chaque saison sportive.
Au titre de cet exercice, le montant des fonds attribués au club dans le cadre de ce dispositif s'est élevé à 380 K€.
- La société est affiliée à la Ligue Nationale de Rugby. L'équipe professionnelle a participé au cours de cette saison au Championnat de France professionnel de TOP 14. La participation à ce Championnat professionnel a permis à la société de percevoir des droits télévisuels, versés par la Ligue Nationale de Rugby, au titre de la retransmission des rencontres de TOP 14 durant la saison sportive. Ils s'élèvent à 3 823 K€ pour l'exercice clos le 30/06/2020. Ce montant comprend les aides attribuées au titre du dispositif JIFF.
- Par le biais d'une convention prévue à l'article L 113-2 du Code du sport, conclue avec la commune de Bayonne, la société Aviron Bayonnais Rugby Pro bénéficie d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 650 k€ pour la saison 2019/2020. Par ailleurs, dans le cadre d'une convention d'occupation du domaine public, la société s'acquitte d'une redevance d'occupation du stade qui s'élève sur cet exercice à 109 k€. Les montants annuels de ces prestations font l'objet d'une délibération du Conseil Municipal de la Ville de Bayonne.
- Subvention Centre de Formation versée par la LNR au profit de l'Association Aviron Bayonnais Rugby
La LNR verse une somme à la SASP AB Rugby Pro destinée au Centre de Formation. Ce dernier étant hébergé au sein de l'Association AB Rugby, la SASP lui reverse entièrement cette somme. Au titre de cet exercice, le montant versé à l'Association s'est élevé à 249 k€.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	161 469		95 323	66 146
Immobilisations incorporelles	161 469		95 323	66 146
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	3 223 041	209 094	46 068	3 386 067
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 020 820	225 695	566 324	680 192
- Installations générales, agencements aménagements divers	309 694	27 215	200 916	135 994
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	279 018	42 318	167 695	153 641
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	332 586	283 952	243 292	373 246
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	5 165 160	788 274	1 224 294	4 729 140
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	397 000			397 000
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	8 575	4 683		13 258
Immobilisations financières	405 575	4 683		410 258
ACTIF IMMOBILISE	5 732 203	792 958	1 319 617	5 205 544

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		788 274	4 683	792 958
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		788 274	4 683	792 958
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste		243 292		243 292
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	95 323	981 002		1 076 325
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	95 323	1 224 294		1 319 617

Immobilisations corporelles

Immobilisations en cours

Montant des dépenses comptabilisées : 283 952 euros

- Immobilisations en cours (284 K€)

Ce poste concerne les frais engagés dans le cadre du projet de construction de nouveaux locaux administratifs et d'un centre de formation au stade Jean Dauger. Plusieurs paramètres sont venus contrarier et retarder ce projet. Après avoir été mis en sommeil, sans pour autant avoir été abandonné, il est envisagé de le réactiver dans le cadre de la mise aux normes pour l'attribution du Label Stades. Les frais d'études engagés à hauteur de 284 K€ ont été constatés en immobilisations en cours.

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SAS AVIRON BAYONNAIS 64100 BAYONNE	338 200	-509 788	100,00	-21 000
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)					
	397 000		114 627		
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	145 635	7 031	95 323	57 344
Immobilisations incorporelles	145 635	7 031	95 323	57 344
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	2 033 666	207 032	46 185	2 194 512
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	881 481	63 211	566 314	378 378
- Installations générales, agencements aménagements divers	240 859	19 882	200 888	59 853
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	260 188	20 643	167 670	113 162
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	3 416 193	310 768	981 056	2 745 905
ACTIF IMMOBILISE	3 561 829	317 799	1 076 379	2 803 249

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 718 355 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	13 258		13 258
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 436 476	1 436 476	
Autres	1 080 530	1 080 530	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	188 091	188 091	
Total	2 718 355	2 705 097	13 258
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - Fact a établir	59 804
Fournisseurs - Avoirs a recevoir	110 758
Org.Soc.Produits a recevoir	105 517
Produits a recevoir	104 627
Total	380 706

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 503 708,72 euros décomposé en 1 634 466 titres d'une valeur nominale de 0,92 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1 023 029	2,50
Titres émis pendant l'exercice	611 437	0,92
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	1 634 466	0,92

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	197 908	116 273	54 629		259 552
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	197 908	116 273	54 629		259 552
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		116 273	54 629		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 4 320 157 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	767 233	107 882	452 548	206 803
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	1 179	1 179		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	912 763	912 763		
Dettes fiscales et sociales	1 801 444	1 801 444		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	545 550	545 550		
Produits constatés d'avance	291 987	291 987		
Total	4 320 157	3 660 806	452 548	206 803
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	764 020			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	741 045			
(**) Dont envers les associés	468 795			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	226 584
Interets courus	1 179
Dettes prov. congés payés	7 956
Personnel autres Charges à payer	213 826
Organismes - Autres charges à payer	4 696
Effort à la construction	32 637
Etat - Autres charges à payer	25 505
Charges à payer	11 593
Total	523 977

Autres informations

Notes sur le bilan

Passifs sans évaluation fiable

Il s'agit des passifs pour lesquels il ne peut être procédé à une évaluation fiable. Estimations exprimées en euros.

Nature du passif	Estimation	Commentaire
------------------	------------	-------------

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	188 091		
Total	188 091		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	291 987		
Total	291 987		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	7 495 730		7 495 730
Ventes de marchandises	1 280		1 280
Produits des activités annexes	6 130 527		6 130 527
TOTAL	13 627 537		13 627 537

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 18 000 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Résultat financier

	30/06/2020	30/06/2019
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		3 297
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		3 297
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	14 738	31 418
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	14 738	31 418
Résultat financier	-14 738	-28 120

Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	612 920	
Produits des cessions d'éléments d'actif		150
TOTAL	612 920	150

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>Nantissement de matériel (tribune démontable) au profit du Crédit Agricole</i>	3 213
<i>Nantissement de matériel (mobiles) au profit du Crédit Agricole</i>	66 224
<i>Nantissement de produits d'épargne au profit du Crédit Agricole</i>	132 019
<i>Gage sans dépossession (matériel usage professionnel) au profit de la banque Pouyanne</i>	150 000
Autres engagements donnés	351 456
Total	351 456

Dont concernant :

- Les dirigeants
- Les filiales
- Les participations
- Les autres entreprises liées
- Engagements assortis de suretés réelles

- Nantissement de matériel (tribune démontable) au profit du Crédit Agricole dans le cadre d'un emprunt souscrit en novembr 2010 pour un montant de 109 K€. Le capital restant dû au 30 juin 2020 s'élève à 3 K€

- Nantissement de matériel (mobiles) au profit du Crédit Agricole dans le cadre d'un emprunt souscrit en juillet 2011 pour un montant total de 395 K€. Le capital restant dû au 30 juin 2020 s'élève à 66 K€.

- Nantissement de produits d'épargne au profit du Crédit Agricole pour un montant de 75 K€ en principal plus intérêts et frais, pour garantir l'emprunt de 250 K€ souscrit dans le cadre de la couverture de la tribune sud en février 2015. Le capital restant dû au 30 juin 2020 s'élève à 132 K€

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
<i>Caution reçue auprès de la BPI pour garantir l'emprunt de 350 K€</i>	138 013
<i>Caution reçue auprès de la Mairie de Bayonne pour garantir l'emprunt de 350 K€</i>	138 013
Avals et cautions	276 026
Autres engagements reçus	
Total	276 026
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

- Caution reçue auprès de la BPI pour garantir l'emprunt de 45 K€ (pour une quotité de 40%) souscrit dans le cadre de la rénovation de la Tribune Principale et l'aménagement d'une salle de réception
- Caution reçu auprès de la BPI pour garantir l'emprunt de 350 K€ (à hauteur de 175 K€) souscrit dans le cadre de la rénovation de la Tribune Principale et l'aménagement d'une salle de réception.

Autres informations

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			300 000		300 000
Cumul exercices antérieurs			257 833		257 833
Dotations de l'exercice			42 167		42 167
Amortissements			300 000		300 000
Cumul exercices antérieurs			282 379		282 379
Exercice			17 621		17 621
Redevances payées			300 000		300 000
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus					
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer					
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus					
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle					
Montant pris en charge dans l'exercice			49 158		49 158

Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées

COMPTES ANNUELS

2020

SA BAYONNE RUGBY AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO

38 Avenue Docteur Léon Moynac

64100 BAYONNE

Tél. 05.59.42.72.13

Fax.

APE : 9312z-

Siret : 43284147600026

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

Sommaire

Attestation d'Expert Comptable	1
1. Comptes annuels	2
Bilan actif	3
Bilan passif	4
Bilan détaillé	5
Compte de résultat	10
Compte de résultat détaillé	11
Soldes intermédiaires Production (CEG)	17
Dossier de Gestion	18
Dossier de Gestion	19
Annexe	20
<i>Règles et méthodes comptables</i>	21
<i>Faits caractéristiques</i>	23
<i>Notes sur le bilan</i>	24
<i>Notes sur le compte de résultat</i>	32
<i>Autres informations</i>	34
2. Liasse fiscale	37

Attestation d'Expert Comptable

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SA BAYONNE RUGBY AVIRON BAYONNAIS relatifs à l'exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 31 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	6 995 440
Chiffre d'affaires	13 627 537
Résultat net comptable (Bénéfice)	974 418

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à BAYONNE

Le 14/10/2020

LESPERON CHRISTOPHE
EXPERT-COMPTABLE

COMPTES ANNUELS

2020

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

Comptes annuels

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/06/2020	Net 30/06/2019
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	66 146	57 344	8 802	15 833
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	3 386 067	2 194 512	1 191 555	1 189 375
Installations techniques, matériel et outillage industriels	680 192	378 378	301 814	139 339
Autres immobilisations corporelles	289 635	173 015	116 621	87 665
Immobilisations corporelles en cours	373 246		373 246	332 586
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	397 000	397 000		
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	13 258		13 258	8 575
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	5 205 544	3 200 249	2 005 295	1 773 374
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				16 146
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	1 436 476	130 888	1 305 588	2 012 683
Autres créances	1 080 530		1 080 530	1 095 608
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	200 000		200 000	200 000
Disponibilités	2 215 936		2 215 936	783 985
Charges constatées d'avance (3)	188 091		188 091	196 276
TOTAL ACTIF CIRCULANT	5 121 033	130 888	4 990 145	4 304 697
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	10 326 577	3 331 137	6 995 440	6 078 071
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	30/06/2020	30/06/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 503 709	2 557 573
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	8 714	8 714
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 554	1 554
Report à nouveau	-72 664	-1 201 586
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	974 418	-487 464
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 415 731	878 791
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	259 552	197 908
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	259 552	197 908
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	767 233	744 259
Emprunts et dettes financières diverses (3)	469 974	784 141
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	912 763	1 244 095
Dettes fiscales et sociales	1 801 444	1 482 991
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	76 755	266 382
Produits constatés d'avance (1)	291 987	479 504
TOTAL DETTES	4 320 157	5 001 372
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	6 995 440	6 078 071
(1) Dont à plus d'un an (a)	659 351	599 164
(1) Dont à moins d'un an (a)	3 660 806	4 402 209
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/20	Net au 30/06/19
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés				
20500000 - Concessions et droits similaire	4 269		4 269	4 269
20510000 - Logiciel	22 748		22 748	64 988
20511000 - Internet	33 130		33 130	61 212
20550000 - Droits contractuels (transfert j	6 000		6 000	31 000
28050000 - Amort. Concessions et droits .		21 509	-21 509	-60 984
28050100 - Amort internet		29 834	-29 834	-53 652
28055000 - Amort droit contractuel		6 000	-6 000	-31 000
	66 146	57 344	8 802	15 833
Immobilisations corporelles				
Constructions				
21350000 - Installations generales constr	9 885		9 885	38 808
21400100 - Chapiteau	675 224		675 224	670 215
21400200 - Tribunes	1 593 772		1 593 772	1 431 827
21400300 - Stade	1 107 186		1 107 186	1 082 191
28135000 - Amort agnect/construction		5 173	-5 173	-33 108
28140000 - Amort. Constructions sol d'aut		1 471 346	-1 471 346	-1 368 886
28140300 - Amort stade		717 994	-717 994	-631 672
	3 386 067	2 194 512	1 191 555	1 189 375
Installations techniques, matériel et outillage				
21540000 - Materiel sportif	237 663		237 663	276 047
21540100 - Materiel medical	123 886		123 886	142 124
21540200 - Materiel stade	117 844		117 844	454 864
21541000 - Materiel mobilier salle	200 799		200 799	147 785
28150000 - Amort. materiel sportif		277 109	-277 109	-352 744
28154100 - Amort materiel mob salle		52 987	-52 987	-85 225
28154200 - Amort materiel stade		48 282	-48 282	-443 512
	680 192	378 378	301 814	139 339
Autres immobilisations corporelles				
21810000 - Installations generales	120 410		120 410	281 692
21810100 - Salle de vie	10 554		10 554	19 111
21810200 - Salle VIP	5 030		5 030	8 892
21830000 - Materiel de bureau et informat	153 641		153 641	279 018
28181000 - Amort. Installations generales		59 853	-59 853	-240 859
28183000 - Amort. Materiel de bureau et i		113 162	-113 162	-260 188
	289 635	173 015	116 621	87 665
Immob. en cours / Avances & acomptes				
23100000 - Immob. corporelles en cours	373 246		373 246	332 586
	373 246		373 246	332 586
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
26100000 - Titres de participations	397 000		397 000	397 000
29610000 - Depre. Titres de participation		397 000	-397 000	-397 000
	397 000	397 000		
Autres immobilisations financières				
27500000 - Dépôts et cautionnements ver	13 258		13 258	8 575
	13 258		13 258	8 575
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	5 205 544	3 200 249	2 005 295	1 773 374
Stocks				
Créances				

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/20	Net au 30/06/19
Clients et comptes rattachés				
41100000 - Clients	1 222 735		1 222 735	1 824 198
41600000 - Clients douteux ou litigieux	153 937		153 937	127 578
41800000 - Clients - Fact a établir	59 804		59 804	168 559
49100000 - Depre. Comptes de clients		130 888	-130 888	-107 652
	1 436 476	130 888	1 305 588	2 012 683
Fournisseurs débiteurs				
40980000 - Fournisseurs - Avoirs a recev	110 758		110 758	180
	110 758		110 758	180
Personnel				
42500000 - Personnel - Avances et acom	61 736		61 736	89 564
43863000 - Formation continue	12 313		12 313	
43865000 - Taxe apprentissage	11 880		11 880	
43870000 - Org.Soc.Produits a recevoir	105 517		105 517	
	191 446		191 446	89 564
Etat, Impôts sur les bénéfices				
44400000 - Etat impôts sur les benefices				35 007
				35 007
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
44526900 - TVA ded. acquisitions intraco	1 886		1 886	1 724
44562000 - TVA sur immobilisatuions	12 418		12 418	10 929
44566000 - TVA deductible sur biens et s	92 730		92 730	154 977
	107 033		107 033	167 631
Autres créances				
44870000 - Etats - Prod. a recevoir				20 857
45510100 - Compte courant boutique	114 627		114 627	266 931
46700000 - Autres comptes débiteurs/cré				2 630
46703100 - Consignation buvettes	1 957		1 957	837
46704000 - Fonds de reseve CGA	14 916		14 916	18 881
46705100 - Recette match barrage	3 196		3 196	5 543
46705300 - Recette finale	640		640	1 240
46720000 - LNR	431 329		431 329	331 502
46870000 - Produits a recevoir	104 627		104 627	154 804
	671 293		671 293	803 225
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
40910000 - Fournisseur Avance et acom				16 146
				16 146
Valeurs mobilières de placement				
50810000 - Autres VMP	200 000		200 000	200 000
	200 000		200 000	200 000
Disponibilités				
51210000 - Credit Agricole	1 687 871		1 687 871	490 012
51212000 - Societe Generale	91 847		91 847	63 821
51212100 - CGA	20 541		20 541	20 800
51213000 - BAMI	1 638		1 638	1 638
51214000 - BPACA	70		70	635
51214200 - BPACA Gd Public	66 975		66 975	133 536
51214300 - BPACA augm capital	65		65	65
51215000 - BNP	318 340		318 340	47 336
51216000 - Pouyanne	19 796		19 796	18 262
51216100 - Pouyanne capital				2 500
51217000 - EUSKO BANK	3 339		3 339	993

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/20	Net au 30/06/19
51820000 - Intérêts courus à recevoir	3 297		3 297	3 297
53000000 - Caisse	187		187	1 088
53110000 - Caisse en monnaie nationale	1 970		1 970	
	2 215 936		2 215 936	783 985
Charges constatées d'avance				
48600000 - Charges constatees d'avance	188 091		188 091	196 276
	188 091		188 091	196 276
TOTAL ACTIF CIRCULANT	5 121 033	130 888	4 990 145	4 304 697
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	10 326 577	3 331 137	6 995 440	6 078 071

Bilan détaillé

	Net au 30/06/20	Net au 30/06/19
PASSIF		
Capital social ou individuel		
10100000 - Capital	1 503 709	2 557 573
	1 503 709	2 557 573
Réserve légale		
10610000 - Reserve legale	8 714	8 714
	8 714	8 714
Autres réserves		
10680000 - Autres reserves	1 554	1 554
	1 554	1 554
Report à nouveau		
11900000 - Report a nouveau (debiteur)	-72 664	-1 201 586
	-72 664	-1 201 586
Résultat de l'exercice	974 418	-487 464
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 415 731	878 791
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
15000000 - Provisions pour risques	259 552	197 908
	259 552	197 908
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	259 552	197 908
<i>Emprunts</i>		
16400100 - Emprunt Credit Agricole 1	3 213	15 796
16400200 - Emprunt Credit Agricole 2	66 224	99 763
16400300 - Emprunt Credit Agricole 3	276 026	300 979
16400400 - Emprunt CA no4	134 573	
16400600 - Emprunt Credit Agricole 6	132 019	150 545
16400700 - Emprunt Pouyanne 1	79 640	90 742
16400800 - Emprunt Pouyanne 2	40 048	47 737
16400900 - Emprunt Credit Agricole 7	35 489	38 697
	767 233	744 259
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	767 233	744 259
Emprunts et dettes financières diverses		
16880000 - Interets courus	1 179	1 179
	1 179	1 179
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
45510000 - Associes - Comptes courants	453 347	680 014
45510200 - Compte courant FDD	15 000	
45630000 - Associes-vers reçu augm apital	448	102 948
	468 795	782 962
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
40100000 - Fournisseurs	686 179	1 096 226
40800000 - Fournisseurs - fact. non parvenues	226 584	147 870
	912 763	1 244 095
<i>Personnel</i>		
42100000 - Nets administratifs	16 199	1 436
42110000 - Nets joueurs	665 057	582 300
42120000 - Nets prepa entraineurs adm sport	124 256	31 586
42820000 - Dettes prov. conges payes	7 956	9 879
42860000 - Personnel autres Charges a payer	213 826	
	1 027 294	625 201
<i>Organismes sociaux</i>		
43100000 - Securite sociale	69 224	264 850
43720000 - Caisse Mutuelle	8 576	6 801

Bilan détaillé

	Net au 30/06/20	Net au 30/06/19
43731000 - Caisse retraite non cadre	185 573	62 399
43734100 - Henner Sport	36 953	26 769
43734200 - Humanis	8 055	4 768
43780100 - Simetra	2 036	2 250
43860000 - Organismes - Autres charges a payer	4 696	4 742
43863000 - Formation continue		24 726
43864000 - Effort a la construction	32 637	28 243
43865000 - Taxe apprentissage		13 736
	347 749	439 284
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>		
44527900 - TVA coll. acquis. intracomm.	1 886	1 724
44551000 - TVA a decaisser	111 999	137 414
44571000 - TVA collectee	236 615	254 778
44571050 - TVA coll. Ventes a 5,50	5 833	9 797
	356 333	403 713
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>		
44210000 - Prélèvement à la source IR	44 562	
44860000 - Etat - Autres charges a payer	25 505	14 794
	70 067	14 794
Dettes fiscales et sociales	1 801 444	1 482 991
Autres dettes		
41970000 - Clients - Avoirs a etablir	9 142	63 418
46700000 - Autres comptes débiteurs/créditeurs	6 387	
46701100 - Association AB Rugby	49 632	161 195
46860000 - Charges a payer	11 593	41 769
	76 755	266 382
Produits constatés d'avance		
48700000 - Produits constates d'avance	291 987	479 504
	291 987	479 504
TOTAL DETTES	4 320 157	5 001 372
TOTAL PASSIF	6 995 440	6 078 071

Compte de résultat

	du 01/07/19 au 30/06/20 12 mois	%	du 01/07/18 au 30/06/19 12 mois	%
PRODUITS				
Ventes de marchandises	1 280	0,01	551	0,01
Production vendue	13 626 257	99,99	8 965 392	99,99
Subventions d'exploitation	699 500	5,13	701 500	7,82
Autres produits	1 667 361	12,24	840 037	9,37
Total	15 994 398	117,37	10 507 480	117,19
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Autres achats & charges externes	3 714 972	27,26	3 093 152	34,50
Total	3 714 972	27,26	3 093 152	34,50
MARGE SUR M/SES & MAT	12 279 426	90,11	7 414 328	82,69
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	230 049	1,69	254 528	2,84
Salaires et Traitements	6 616 380	48,55	4 508 749	50,29
Charges sociales	2 250 685	16,52	1 911 158	21,32
Amortissements et provisions	559 176	4,10	382 356	4,26
Autres charges	1 021 211	7,49	733 217	8,18
Total	10 677 501	78,35	7 790 007	86,88
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 601 925	11,76	-375 680	-4,19
Produits financiers			3 297	0,04
Charges financières	14 738	0,11	31 418	0,35
Résultat financier	-14 738	-0,11	-28 120	-0,31
RESULTAT COURANT	1 587 187	11,65	-403 800	-4,50
Produits exceptionnels	150			
Charges exceptionnelles	612 920	4,50	83 664	0,93
Résultat exceptionnel	-612 770	-4,50	-83 664	-0,93
RESULTAT DE L'EXERCICE	974 418	7,15	-487 464	-5,44

Compte de résultat détaillé

	du 01/07/19 au 30/06/20 12 mois	du 01/07/18 au 30/06/19 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS				
Ventes de marchandises				
70731000 - Autres ventes	1 280,10	54,67	1 225,43	NS
70731100 - Vente champagne		496,34	-496,34	-100,00
	1 280,10	551,01	729,09	132,32
Production vendue				
70611000 - Recettes matchs domicile cha	1 102 392,34	619 789,24	482 603,10	77,87
70611100 - Recette matchs extérieurs	5 339,33	2 886,25	2 453,08	84,99
70611200 - Billetterie ponctuelle club entr	54 412,48	47 660,35	6 752,13	14,17
70611900 - Recettes match champ phase		14 921,00	-14 921,00	-100,00
70612000 - Recettes matchs amicaux	191 842,52	77 754,54	114 087,98	146,73
70613000 - Achat places ou ABT Region	5 500,00	3 025,59	2 474,41	81,78
70613100 - Achat places ou ABT Depart	2 274,80	20 097,28	-17 822,48	-88,68
70614000 - Abonnements particuliers	1 491 763,76	990 313,26	501 450,50	50,64
70619100 - Recette demi finale		1 080,00	-1 080,00	-100,00
70631000 - Recette matchs Coupe Europ	20 314,59		20 314,59	
70640000 - LNR caisse de blocage cham	189 049,00	119 000,00	70 049,00	58,86
70641000 - LNR Droit TV minimum garant	3 241 789,00	1 719 630,28	1 522 158,72	88,52
70642000 - LNR Droits TV additionnels	166 382,43	60 474,55	105 907,88	175,13
70643000 - LNR prime montee-descente	500 000,00		500 000,00	
70645000 - LNR reversement Coupe Eur	560 000,00		560 000,00	
70647000 - Indemnités internationaux	15 300,00		15 300,00	
70810100 - Abonnement VIP (hors collect	747 159,59	506 880,81	240 278,78	47,40
70810110 - Abonnement VIP Echanges m	25 482,32	15 628,78	9 853,54	63,05
70810120 - Abonnement VIP Grands Co	338 816,20	269 780,51	69 035,69	25,59
70820000 - Sponsoring collectivites : Regi	40 434,00	57 340,00	-16 906,00	-29,48
70820100 - Sponsoring collectivites : Dep	54 068,01	23 745,53	30 322,48	127,70
70820200 - Sponsoring collectivites : Aggl	125 000,00	125 000,00		
70820300 - Sponsoring collectivites : Com	290 000,00	288 433,43	1 566,57	0,54
70823000 - Partenariat	1 406 209,55	972 025,87	434 183,68	44,67
70823100 - Sponsors Echange marchandi	614 059,18	902 102,57	-288 043,39	-31,93
70830100 - Sponsoring : affichage terrain	333 181,70	279 497,89	53 683,81	19,21
70830110 - Affichage terrains Echanges	236 389,83	167 279,35	69 110,48	41,31
70830120 - Affichage terrain Grand Comp	938 674,61	1 186 447,71	-247 773,10	-20,88
70830200 - Sponsoring : équipements	480 997,04		480 997,04	
70830310 - Sponsoring RP Echange mar	53 379,58	112 554,16	-59 174,58	-52,57
70835000 - Divers frais techniques refact	7 072,00	7 875,01	-803,01	-10,20
70839100 - Frais location matchs	108 118,33	65 977,84	42 140,49	63,87
70839200 - Frais location VIP Annuel		959,08	-959,08	-100,00
70839300 - Frais location formules ponctu	2 212,59	809,27	1 403,32	173,41
70839500 - Frais location phase finale	-10,00	22 419,33	-22 429,33	-100,04
70840000 - Mise a disposition de personn	124 039,08	60 494,96	63 544,12	105,04
70840100 - Remboursement Frais Format		82 293,78	-82 293,78	-100,00
70887000 - Prestations diverses	17 480,65	17 683,20	-202,55	-1,15
70887010 - Produits dérivés partenariat		187,50	-187,50	-100,00
70887100 - Autofinancement partenaires	499,99	38 768,08	-38 268,09	-98,71
70887200 - Echange de marchandises	130 734,50		130 734,50	
70887300 - Seminaires		14 015,00	-14 015,00	-100,00
70887400 - Commissions	20 388,76	3 065,02	17 323,74	565,21
70887500 - Refacturation Association	20 508,84	18 061,03	2 447,81	13,55
70887600 - Refacturation boutique	6 557,95	12 063,79	-5 505,84	-45,64
70887800 - Refacturation diverses	9 073,09	13 576,10	-4 503,01	-33,17

Compte de résultat détaillé

	du 01/07/19 au 30/06/20 12 mois	du 01/07/18 au 30/06/19 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
70887900 - Mise à disposition de personn		23 793,65	-23 793,65	-100,00
70960000 - R.R.R.accordés s/prestat. de	-50 630,52		-50 630,52	
	13 626 257,12	8 965 391,59	4 660 865,53	51,99
Production stockée				
Subventions d'exploitation				
74210000 - Subvention departement	49 500,00	51 500,00	-2 000,00	-3,88
74400000 - Subvention Commune	650 000,00	650 000,00		
	699 500,00	701 500,00	-2 000,00	-0,29
Autres produits				
75111000 - Redevance SASP/Association	2 002,75		2 002,75	
75112000 - Redevance autre ste/CDF	249 036,00	235 349,53	13 686,47	5,82
75113000 - Redevances concession bouti	15 789,00	10 012,00	5 777,00	57,70
75114000 - Redevances concessions buv	176 594,83	148 218,53	28 376,30	19,14
75800000 - Produits divers de gestion cou	4 591,44	2 040,67	2 550,77	125,00
78151000 - Reprise provision litige	54 629,00		54 629,00	
78174000 - Rep/prov sur depreciations cr	101 922,08	648,52	101 273,56	NS
79100000 - Transfert de charges d'exploit		23 543,15	-23 543,15	-100,00
79150000 - Transfert charges - Avantage	381 824,66	339 618,57	42 206,09	12,43
79161400 - RBT activité partielle joueurs	665 273,16		665 273,16	
79164000 - Indemnité journalières CPAM	457 076,01	472 946,06	-15 870,05	-3,36
79170000 - Transfert charges Récup frais	719,46		719,46	
79170100 - Reversement IJ nettes	-443 327,15	-414 598,51	-28 728,64	6,93
79170300 - Transfert de charges perso (S		1 483,00	-1 483,00	-100,00
79170400 - Remboursement formations	1 230,00	20 775,60	-19 545,60	-94,08
	1 667 361,24	840 037,12	827 324,12	98,49
Total	15 994 398,46	10 507 479,72	5 486 918,74	52,22
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Achats de marchandises				
Variation de stock (m/ses)				
Achats de m.p & aut.approv.				
Variation de stock (m.p.)				
Autres achats & charges externes				
60412100 - Receptif chapiteau	274 742,43	254 673,02	20 069,41	7,88
60412200 - Receptif loges	67 890,01	105 213,61	-37 323,60	-35,47
60412210 - Réceptif loge BRT	2 501,90	2 609,18	-107,28	-4,11
60412300 - Receptif joueurs apres match	8 320,00	13 454,53	-5 134,53	-38,16
60412310 - Receptif joueurs apres match	458,99	1 233,00	-774,01	-62,77
60412400 - Réceptif Palco	34 891,26	45 955,51	-11 064,25	-24,08
60412410 - Réceptif Palco BRT	6 890,66	3 000,00	3 890,66	129,69
60415000 - Autres achats et prestations r	11 867,03		11 867,03	
60450000 - Organisation de match - Secu	147 283,99	152 665,77	-5 381,78	-3,53
60450100 - Organisation match securite B	27 810,49	10 243,91	17 566,58	171,48
60455100 - Equipement staff administratif	4 044,50	932,42	3 112,08	333,76
60455200 - Equipement loges	11 780,40	310,00	11 470,40	NS
60455210 - Equipement Palco		417,37	-417,37	-100,00
60455300 - Equipement chapiteau	78,83	683,43	-604,60	-88,47
60455400 - Equipement salle de vie	1 282,91	1 045,65	237,26	22,69
60455500 - Frais animations matchs	33 372,89	49 681,27	-16 308,38	-32,83
60455510 - Frais animations matchs BRT	300,00	1 150,00	-850,00	-73,91
60455600 - Frais matchs BRT	56 623,45	27 225,68	29 397,77	107,98
60611000 - Electricite	4 879,67	5 962,46	-1 082,79	-18,16

Compte de résultat détaillé

	du 01/07/19 au 30/06/20 12 mois	du 01/07/18 au 30/06/19 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
60612000 - Fournitures eau	865,69		865,69	
60640000 - Fournitures administratives	6 484,00	8 749,41	-2 265,41	-25,89
60640100 - Fournitures informatiques	4 732,73	2 662,30	2 070,43	77,77
60670000 - Sportif equipement	43 942,93	46 650,98	-2 708,05	-5,80
60671000 - Fournitures pharmacie	30 272,24	32 138,89	-1 866,65	-5,81
60672000 - Fourniture entrainement musc	23 942,24	11 538,94	12 403,30	107,49
60680000 - Autres materes et fournitures	1 172,64	709,17	463,47	65,35
61220000 - Redevance credit-bail mobilie	49 158,06	64 802,30	-15 644,24	-24,14
61321100 - Location Algecos	162 705,14	99 671,21	63 033,93	63,24
61322000 - Locations appartements	531 426,08	372 338,97	159 087,11	42,73
61325000 - Autres locations immobilières	3 509,68	2 572,20	937,48	36,45
61325100 - Locations bureaux	1 330,15	15 827,78	-14 497,63	-91,60
61325200 - Location chapiteau buvettes	39 785,69	46 552,18	-6 766,49	-14,54
61350000 - Locations vehicules	87 924,69	181 099,41	-93 174,72	-51,45
61355100 - Locations logiciels	50 060,49	39 428,73	10 631,76	26,96
61355200 - Locations materiels	57 184,05	59 174,79	-1 990,74	-3,36
61400000 - Charges locatives et copropri	1 070,50	1 419,97	-349,47	-24,61
61426100 - Telesurveillance	1 643,20	1 767,40	-124,20	-7,03
61500000 - Entretien et reparations	20 801,97	43 177,86	-22 375,89	-51,82
61510000 - Entretien matériel (contrat mai	658,03	1 997,69	-1 339,66	-67,06
61522000 - Entretien locaux	19 374,42	20 120,06	-745,64	-3,71
61522100 - Entretien locaux BRT	9 445,77	1 712,79	7 732,98	451,48
61552000 - Entretien mat transport	3 910,35	6 831,79	-2 921,44	-42,76
61560100 - Maintenance site internet	7 500,04	10 500,04	-3 000,00	-28,57
61560200 - Maintenance informatique	8 741,17	6 694,47	2 046,70	30,57
61610000 - Assurances multirisques	16 036,40	19 910,17	-3 873,77	-19,46
61680000 - Autres assurances	34 222,81	9 536,29	24 686,52	258,87
61810000 - Documentation generale	508,20	451,87	56,33	12,47
61810100 - Canal plus	1 641,60	1 641,60		
61850000 - Frais seminaires, conf, formati	17 284,80	12 963,46	4 321,34	33,33
62100000 - Personnel extérieur	17 918,99		17 918,99	
62210000 - Commissions	38 333,33	1 200,00	37 133,33	NS
62220000 - Commissions ventes billetterie	53 867,83	28 573,94	25 293,89	88,52
62260000 - Honoraires	139 806,50	95 057,60	44 748,90	47,08
62261000 - Honoraires agents sportifs	337 047,92	227 060,59	109 987,33	48,44
62262000 - Honoraires medicaux	19 934,21	106 741,81	-86 807,60	-81,32
62262100 - Suivi bilogique	47 505,11	27 127,00	20 378,11	75,12
62265000 - Honoraires administratifs	185 157,53	33 460,00	151 697,53	453,37
62267100 - Honoraires photographes	3 120,00	4 150,00	-1 030,00	-24,82
62267200 - Honoraires sportifs	54 091,88	103 999,96	-49 908,08	-47,99
62270000 - Frais d'actes et de contentieu	580,50	2 991,90	-2 411,40	-80,60
62311100 - Publicite	26 729,81	32 983,45	-6 253,64	-18,96
62311110 - Publicite BRT	2 384,00	8 339,96	-5 955,96	-71,41
62311200 - Panneautique stade	32 239,09	14 855,84	17 383,25	117,01
62311210 - Panneaux stade BRT		189,00	-189,00	-100,00
62340000 - Cadeaux a la clientele	933,90	2 806,18	-1 872,28	-66,72
62340100 - Cadeaux Grand Public	25 406,80	28 284,17	-2 877,37	-10,17
62340200 - Cadeaux animation		19,55	-19,55	-100,00
62340300 - Cadeaux partenariat	12 808,08	8 526,86	4 281,22	50,21
62340400 - Billetterie	5 545,78	7 333,58	-1 787,80	-24,38
62360000 - Publications	25 179,48	21 870,30	3 309,18	15,13
62360100 - Publications BRT		1 659,42	-1 659,42	-100,00

Compte de résultat détaillé

	du 01/07/19 au 30/06/20 12 mois	du 01/07/18 au 30/06/19 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
62360200 - Publications grand public	8 395,60	7 792,15	603,45	7,74
62380000 - Divers - subv et dons courant	18 000,00	9 500,00	8 500,00	89,47
62400000 - Transports biens et personnel		55,06	-55,06	-100,00
62410000 - Transports sur achats	45,52		45,52	
62510000 - Frais de déplacements match	253 913,23	163 283,65	90 629,58	55,50
62511000 - Frais stage, mise au vert, mat	28 927,21	33 823,62	-4 896,41	-14,48
62511100 - Frais match et entraînement	37 266,50	4 423,09	32 843,41	742,54
62512000 - Frais voyages joueurs entrain	61 072,41	43 671,80	17 400,61	39,84
62512500 - Frais déplacements Dirigeant	8 214,81	7 447,42	767,39	10,30
62512600 - Frais déplacements autres sal	38 230,88	13 235,69	24 995,19	188,85
62513510 - Déplacement salaries sportif	12 229,08	12 965,65	-736,57	-5,68
62513520 - Déplacement salaries adminis	13 085,40	14 463,00	-1 377,60	-9,52
62550000 - Frais de Deménagement	18 189,63	7 965,00	10 224,63	128,37
62562610 - Déplacement animation matc		-2 700,00	2 700,00	-100,00
62570000 - Receptions	12 774,88	18 643,12	-5 868,24	-31,48
62570100 - Manifestations vie de groupe	13 754,95	4 745,27	9 009,68	189,87
62570200 - Reception actionnaires	1 960,00	7 552,81	-5 592,81	-74,05
62570300 - Manifestations exceptionnelle	33 820,68	38 032,68	-4 212,00	-11,07
62570400 - Reception dejeuners joueurs	1 903,52	32 137,06	-30 233,54	-94,08
62570500 - Reception seminaires	203,13	10 422,58	-10 219,45	-98,05
62610000 - Affranchissements	7 028,77	12 315,16	-5 286,39	-42,93
62620000 - Telephone	8 299,51	6 434,78	1 864,73	28,98
62630000 - Internet	7 501,26	11 135,90	-3 634,64	-32,64
62700000 - Services Bancaires		240,00	-240,00	-100,00
62700100 - Frais bancaires Credit Agricole	15 070,27	11 659,11	3 411,16	29,26
62700200 - Frais bancaires Ste Generale	339,00	1 306,00	-967,00	-74,04
62700300 - Frais bancaires Bami		229,50	-229,50	-100,00
62700400 - Frais bancaires BPACA	5 089,65	4 850,34	239,31	4,93
62700500 - Frais bancaires BNP	1 773,96	1 795,78	-21,82	-1,22
62700600 - Frais bancaires Pouyanne	8 513,50	5 076,30	3 437,20	67,71
62700700 - Frais bancaires AXA	221,99	358,24	-136,25	-38,03
62700800 - Frais bancaires CGA	4 162,98	4 791,95	-628,97	-13,13
62700900 - Frais bancaires CGA	1 650,00		1 650,00	
62720000 - Com et frais s/ emission empr	5 050,62	1 226,25	3 824,37	311,88
62812000 - Frais arbitres et delegues	2 866,17	1 582,31	1 283,86	81,14
62815000 - Mutations et homologations	53 489,63		53 489,63	
62815100 - Frais homologation	16 424,00	9 710,00	6 714,00	69,15
62821000 - Redevances et amendes FFR	33 871,07	21 441,37	12 429,70	57,97
62822000 - Redevances et amendes LNR	15 081,61	12 931,61	2 150,00	16,63
62822100 - Redevances diverses	5 605,00	2 277,00	3 328,00	146,16
Total	3 714 972,33	3 093 151,89	621 820,44	20,10
MARGE SUR M/SES & MAT	12 279 426,13	7 414 327,83	4 865 098,30	65,62
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.				
63330000 - Formation continue	64 397,97	51 053,87	13 344,10	26,14
63340000 - Effort construction	23 670,46	18 743,48	4 926,98	26,29
63350000 - Taxe apprentissage	-1 391,44	27 488,51	-28 879,95	-105,06
63360000 - Agefiph	13 841,40	15 649,92	-1 808,52	-11,56
63511000 - Autres impôts locaux	104 522,00	110 890,00	-6 368,00	-5,74

Compte de résultat détaillé

	du 01/07/19 au 30/06/20 12 mois	du 01/07/18 au 30/06/19 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
63514000 - Taxes sur les vehicules de so	25 008,24	30 702,50	-5 694,26	-18,55
	230 048,63	254 528,28	-24 479,65	-9,62
Salaires et Traitements				
64110000 - Salaires brut joueurs	3 186 179,04	2 630 671,32	555 507,72	21,12
64110100 - Salaires brut espoirs	473 955,97	485 564,06	-11 608,09	-2,39
64110200 - IJ versees accident du travail	-475 163,04	-484 923,02	9 759,98	-2,01
64110300 - IJ accident du travail maintien	-88 962,02	-96 093,23	7 131,21	-7,42
64111000 - Salaires brut entraineurs	488 938,09	343 952,40	144 985,69	42,15
64111500 - Salaires brut staff technique	95 389,64	50 802,59	44 587,05	87,77
64113000 - Salaires administratifs	494 926,31	489 613,39	5 312,92	1,09
64113100 - Salaires adm sportif	346 767,26	295 771,36	50 995,90	17,24
64113200 - Salaires Brut Bérêts rouges	11 585,28		11 585,28	
64123000 - Conges payes administratifs	-1 922,55	1 021,23	-2 943,78	-288,26
64130000 - Primes et Gratifications	1 826,00	-4 500,00	6 326,00	-140,58
64133000 - Primes et gratifications admini		-6 678,25	6 678,25	-100,00
64134000 - Interressement joueurs	460 208,34	397 390,01	62 818,33	15,81
64135000 - Intéressement entraineurs	66 450,00		66 450,00	
64135500 - Intéressement staff technique	3 779,56		3 779,56	
64137000 - Intéressement administratif	4 186,86		4 186,86	
64140000 - Avantages en nature joueurs	381 825,08	340 118,57	41 706,51	12,26
64144000 - Indemnités rupture CDD joue	255 288,34		255 288,34	
64148000 - Activité partielle versée joueur	704 156,06		704 156,06	
64149000 - Activité partielle versée autres	206 965,77		206 965,77	
64164700 - Indemnité transactionnelle		66 038,38	-66 038,38	-100,00
	6 616 379,99	4 508 748,81	2 107 631,18	46,75
Charges sociales				
64510000 - Cotisations URSSAF	1 572 912,71	1 517 510,30	55 402,41	3,65
64520000 - Cotisations mutuelles	8 823,19	12 383,93	-3 560,74	-28,75
64531000 - Cot retraite TA cadres et non	506 830,49	342 024,16	164 806,33	48,19
64540000 - Cotisations ASSEDEC	6 685,62	22 817,26	-16 131,64	-70,70
64550000 - Cotisations prevoyance Henn	90 937,97	59 450,31	31 487,66	52,96
64550100 - Cotisations prevoyance Huma	15 518,25	10 471,48	5 046,77	48,20
64580000 - Cotisations autres organisme	30 828,00	-59 034,06	89 862,06	-152,22
64581000 - Charges sociales s/ CP	-922,82	490,20	-1 413,02	-288,25
64750000 - Medecine du travail	9 511,93	7 885,45	1 626,48	20,63
64800000 - Autres charges de personnel	9 559,64	10 965,76	-1 406,12	-12,82
64900000 - CICE		-13 807,12	13 807,12	-100,00
	2 250 684,98	1 911 157,67	339 527,31	17,77
Amortissements et provisions				
68111000 - Dot/amort. immob. incoporelle	7 031,24	10 986,22	-3 954,98	-36,00
68112000 - Dot/amort. immob. corporelles	310 713,81	259 127,89	51 585,92	19,91
68150000 - Dotations Prov. Risques et Ch	116 273,49	110 000,00	6 273,49	5,70
68174000 - Dotations Prov. Clients	125 157,78	2 241,50	122 916,28	NS
	559 176,32	382 355,61	176 820,71	46,25
Autres charges				
65112000 - Redevance Autres ste/CDF	297 369,00	244 449,53	52 919,47	21,65
65400000 - Pertes /creances irrecoverabl	161 933,37	1 750,00	160 183,37	NS
65800000 - Charges de gestion courante	47 514,13	5 145,16	42 368,97	823,47
65810000 - Echanges de marchandises	407 561,82	295 290,49	112 271,33	38,02
65820000 - Autofinancement partenaires	1 040,16	4 984,68	-3 944,52	-79,13
65821000 - Charges refacturations AB ev	1 154,93	12 713,64	-11 558,71	-90,92
65830000 - Redevance Omnisports	401,48	2 077,93	-1 676,45	-80,68

Compte de résultat détaillé

	du 01/07/19 au 30/06/20 12 mois	du 01/07/18 au 30/06/19 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
65840000 - Redevance ville	104 236,12	161 805,54	-57 569,42	-35,58
65850000 - Indemnités mutation joueur		5 000,00	-5 000,00	-100,00
	1 021 211,01	733 216,97	287 994,04	39,28
Total	10 677 500,93	7 790 007,34	2 887 493,59	37,07
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 601 925,20	-375 679,51	1 977 604,71	-526,41
Produits financiers				
76400000 - Revenus des VMP		3 297,46	-3 297,46	-100,00
		3 297,46	-3 297,46	-100,00
Charges financières				
66100000 - Charges d'intérêts	0,97	1,78	-0,81	-45,51
66110000 - Intérêts des Emprunts		18,84	-18,84	-100,00
66110100 - Intérêts des emprunts CA	10 944,10	16 041,86	-5 097,76	-31,78
66110200 - Intérêts des emprunts Pouyan	3 792,72	4 620,80	-828,08	-17,92
66150000 - Intérêts sur compte courant		10 734,50	-10 734,50	-100,00
	14 737,79	31 417,78	-16 679,99	-53,09
Résultat financier	-14 737,79	-28 120,32	13 382,53	-47,59
Opérations en commun				
RESULTAT COURANT	1 587 187,41	-403 799,83	1 990 987,24	-493,06
Produits exceptionnels				
77500000 - Produits cessions éléments d'	150,00		150,00	
	150,00		150,00	
Charges exceptionnelles				
67100000 - Charges excep. /opération ge	140 000,00		140 000,00	
67130000 - Dons et libéralités		15 000,00	-15 000,00	-100,00
67180000 - Autres charges except. de ge	54 629,00		54 629,00	
67185000 - Indem ruptures contrats exo c	381 500,00	68 663,93	312 836,07	455,60
67188000 - Autres indem rupture exo cot	36 790,64		36 790,64	
	612 919,64	83 663,93	529 255,71	632,60
Résultat exceptionnel	-612 769,64	-83 663,93	-529 105,71	632,42
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices				
RESULTAT DE L'EXERCICE	974 417,77	-487 463,76	1 461 881,53	-299,90

Soldes intermédiaires Production (CEG)

	du 01/07/19 au 30/06/20 12 mois	du 01/07/18 au 30/06/19 12 mois
Ventes de marchandises	1 280,10	551,01
MARGE COMMERCIALE	1 280,10	551,01
Production vendue	13 626 257,12	8 965 391,59
PRODUCTION TOTALE DE L'EXERCICE	13 626 257,12	8 965 391,59
PROD + VENTES DE MARCHANDISES	13 627 537,22	8 965 942,60
Sous-traitance directe	690 139,74	670 494,35
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	12 936 117,38	8 294 897,24
MARGE BRUTE GLOBALE	12 937 397,48	8 295 448,25
Autres achats et charges externes	3 024 832,59	2 422 657,54
VALEUR AJOUTEE	9 912 564,89	5 872 790,71
Subventions d'exploitation	699 500,00	701 500,00
Impôts, taxes et verst assimilés	230 048,63	254 528,28
Charges de personnel	8 867 064,97	6 419 906,48
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	1 514 951,29	-100 144,05
Reprises s/ charges et Transferts	1 219 347,22	444 416,39
Autres produits	448 014,02	395 620,73
Dot. amortissements et provisions	559 176,32	382 355,61
Autres charges	1 021 211,01	733 216,97
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 601 925,20	-375 679,51
Produits financiers		3 297,46
Charges financières	14 737,79	31 417,78
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	1 587 187,41	-403 799,83
Produits exceptionnels	150,00	
Charges exceptionnelles	612 919,64	83 663,93
Résultat exceptionnel	-612 769,64	-83 663,93
RESULTAT DE L'EXERCICE	974 417,77	-487 463,76

COMPTES ANNUELS

2020

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

Dossier de Gestion

Dossier de Gestion

COMPTES ANNUELS

2020

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA BAYONNE RUGBY AVIRON BAYONNAIS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2020, dont le total est de 6 995 440 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 974 418 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2019 au 30/06/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 14/10/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

- Les créances clients relatives à des opérations de sponsoring sont dépréciées selon les préconisations de la DNACG, à savoir la constatation d'une provision pour dépréciation pour les créances non recouvrées au 30/06/2020 dont l'origine date de plus de 6 mois et pour lesquelles aucun encaissement n'est intervenu postérieurement à la clôture ou qui présentent un risque important de non recouvrement.
- La société utilise le plan comptable spécifique aux clubs sportifs professionnels, préconisé par la Ligue Nationale de Rugby, totalement compatible avec le PCG.
- La crise sanitaire liée à la Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constitue un événement significatif de l'exercice qui a eu un impact significatif sur les comptes annuels clos au 30 juin 2020. Le classement du Top 14 de la saison 2019-2020 a été arrêté et homologué à l'issue de la 17ème journée. Les 4 derniers matchs à domicile n'ont pas pu se tenir. Nous estimons la perte du chiffre d'affaires à 1 200 K€. Entre le 15/03/2020 et le 31/05/2020, la société a bénéficié des mesures d'activité partielle. L'indemnité s'est élevée à environ 2 000 K€. En outre, les reports des échéances d'emprunts des mois d'avril, mai et juin 2020 ont représenté la somme de 41 K€.

Autres éléments significatifs

- Evolution en division TOP 14 depuis le 01/07/2019
Les résultats sportifs de la saison 2018/2019 ont permis au club d'évoluer en division TOP 14 à compter du 01/07/2019.
- Dispositif JIFF (Jeunes Issus de Filières de Formation)
Ce dispositif mis en place par la Ligue Nationale de Rugby dans le cadre de sa politique sportive incite les clubs à sélectionner en moyenne 14 joueurs JIFF sur chaque feuille de match.
En contrepartie de ce dispositif, une enveloppe financière est attribuée par la LNR au titre de chaque saison sportive.
Au titre de cet exercice, le montant des fonds attribués au club dans le cadre de ce dispositif s'est élevé à 380 K€.
- La société est affiliée à la Ligue Nationale de Rugby. L'équipe professionnelle a participé au cours de cette saison au Championnat de France professionnel de TOP 14. La participation à ce Championnat professionnel a permis à la société de percevoir des droits télévisuels, versés par la Ligue Nationale de Rugby, au titre de la retransmission des rencontres de TOP 14 durant la saison sportive. Ils s'élèvent à 3 823 K€ pour l'exercice clos le 30/06/2020. Ce montant comprend les aides attribuées au titre du dispositif JIFF.
- Par le biais d'une convention prévue à l'article L 113-2 du Code du sport, conclue avec la commune de Bayonne, la société Aviron Bayonnais Rugby Pro bénéficie d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 650 k€ pour la saison 2019/2020. Par ailleurs, dans le cadre d'une convention d'occupation du domaine public, la société s'acquitte d'une redevance d'occupation du stade qui s'élève sur cet exercice à 109 k€. Les montants annuels de ces prestations font l'objet d'une délibération du Conseil Municipal de la Ville de Bayonne.
- Subvention Centre de Formation versée par la LNR au profit de l'Association Aviron Bayonnais Rugby
La LNR verse une somme à la SASP AB Rugby Pro destinée au Centre de Formation. Ce dernier étant hébergé au sein de l'Association AB Rugby, la SASP lui reverse entièrement cette somme. Au titre de cet exercice, le montant versé à l'Association s'est élevé à 249 k€.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	161 469		95 323	66 146
Immobilisations incorporelles	161 469		95 323	66 146
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	3 223 041	209 094	46 068	3 386 067
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 020 820	225 695	566 324	680 192
- Installations générales, agencements aménagements divers	309 694	27 215	200 916	135 994
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	279 018	42 318	167 695	153 641
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	332 586	283 952	243 292	373 246
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	5 165 160	788 274	1 224 294	4 729 140
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	397 000			397 000
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	8 575	4 683		13 258
Immobilisations financières	405 575	4 683		410 258
ACTIF IMMOBILISE	5 732 203	792 958	1 319 617	5 205 544

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		788 274	4 683	792 958
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		788 274	4 683	792 958
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste		243 292		243 292
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	95 323	981 002		1 076 325
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	95 323	1 224 294		1 319 617

Immobilisations corporelles

Immobilisations en cours

Montant des dépenses comptabilisées : 283 952 euros

- Immobilisations en cours (284 K€)

Ce poste concerne les frais engagés dans le cadre du projet de construction de nouveaux locaux administratifs et d'un centre de formation au stade Jean Dauger. Plusieurs paramètres sont venus contrarier et retarder ce projet. Après avoir été mis en sommeil, sans pour autant avoir été abandonné, il est envisagé de le réactiver dans le cadre de la mise aux normes pour l'attribution du Label Stades. Les frais d'études engagés à hauteur de 284 K€ ont été constatés en immobilisations en cours.

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SAS AVIRON BAYONNAIS 64100 BAYONNE	338 200	-509 788	100,00	-21 000
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	397 000		114 627		
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	145 635	7 031	95 323	57 344
Immobilisations incorporelles	145 635	7 031	95 323	57 344
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	2 033 666	207 032	46 185	2 194 512
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	881 481	63 211	566 314	378 378
- Installations générales, agencements aménagements divers	240 859	19 882	200 888	59 853
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	260 188	20 643	167 670	113 162
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	3 416 193	310 768	981 056	2 745 905
ACTIF IMMOBILISE	3 561 829	317 799	1 076 379	2 803 249

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 718 355 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	13 258		13 258
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 436 476	1 436 476	
Autres	1 080 530	1 080 530	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	188 091	188 091	
Total	2 718 355	2 705 097	13 258
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - Fact a établir	59 804
Fournisseurs - Avoirs a recevoir	110 758
Org.Soc.Produits a recevoir	105 517
Produits a recevoir	104 627
Total	380 706

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 503 708,72 euros décomposé en 1 634 466 titres d'une valeur nominale de 0,92 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1 023 029	2,50
Titres émis pendant l'exercice	611 437	0,92
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	1 634 466	0,92

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	197 908	116 273	54 629		259 552
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	197 908	116 273	54 629		259 552
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		116 273	54 629		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 4 320 157 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	767 233	107 882	452 548	206 803
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	1 179	1 179		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	912 763	912 763		
Dettes fiscales et sociales	1 801 444	1 801 444		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	545 550	545 550		
Produits constatés d'avance	291 987	291 987		
Total	4 320 157	3 660 806	452 548	206 803
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	764 020			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	741 045			
(**) Dont envers les associés	468 795			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	226 584
Interets courus	1 179
Dettes prov. congés payés	7 956
Personnel autres Charges à payer	213 826
Organismes - Autres charges à payer	4 696
Effort à la construction	32 637
Etat - Autres charges à payer	25 505
Charges à payer	11 593
Total	523 977

Autres informations

Notes sur le bilan

Passifs sans évaluation fiable

Il s'agit des passifs pour lesquels il ne peut être procédé à une évaluation fiable. Estimations exprimées en euros.

Nature du passif	Estimation	Commentaire

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	188 091		
Total	188 091		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	291 987		
Total	291 987		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	7 495 730		7 495 730
Ventes de marchandises	1 280		1 280
Produits des activités annexes	6 130 527		6 130 527
TOTAL	13 627 537		13 627 537

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 18 000 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Résultat financier

	30/06/2020	30/06/2019
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		3 297
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		3 297
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	14 738	31 418
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	14 738	31 418
Résultat financier	-14 738	-28 120

Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	612 920	
Produits des cessions d'éléments d'actif		150
TOTAL	612 920	150

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>Nantissement de matériel (tribune démontable) au profit du Crédit Agricole</i>	3 213
<i>Nantissement de matériel (mobiles) au profit du Crédit Agricole</i>	66 224
<i>Nantissement de produits d'épargne au profit du Crédit Agricole</i>	132 019
<i>Gage sans dépossession (matériel usage professionnel) au profit de la banque Pouyanne</i>	150 000
Autres engagements donnés	351 456
Total	351 456
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

- Nantissement de matériel (tribune démontable) au profit du Crédit Agricole dans le cadre d'un emprunt souscrit en novembr 2010 pour un montant de 109 K€. Le capital restant dû au 30 juin 2020 s'élève à 3 K€

- Nantissement de matériel (mobiles) au profit du Crédit Agricole dans le cadre d'un emprunt souscit en juillet 2011 pour un montant total de 395 K€. Le capital restant dû au 30 juin 2020 s'élève à 66 K€.

- Nantissement de produits d'épargne au profit du Crédit Agricole pour un montant de 75 K€ en principal plus intérêts et frais, pour garantir l'emprunt de 250 K€ souscrit dans le cadre de la couverture de la tribune sud en février 2015. Le capital restant dû au 30 juin 2020 s'élève à 132 K€

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
<i>Caution reçue auprès de la BPI pour garantir l'emprunt de 350 K€</i>	138 013
<i>Caution reçue auprès de la Mairie de Bayonne pour garantir l'emprunt de 350 K€</i>	138 013
Avals et cautions	276 026
Autres engagements reçus	
Total	276 026
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

- Caution reçue auprès de la BPI pour garantir l'emprunt de 45 K€ (pour une quotité de 40%) souscrit dans le cadre de la rénovation de la Tribune Principale et l'aménagement d'une salle de réception
- Caution reçu auprès de la BPI pour garantir l'emprunt de 350 K€ (à hauteur de 175 K€) souscrit dans le cadre de la rénovation de la Tribune Principale et l'aménagement d'une salle de réception.

Autres informations

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			300 000		300 000
Cumul exercices antérieurs			257 833		257 833
Dotations de l'exercice			42 167		42 167
Amortissements			300 000		300 000
Cumul exercices antérieurs			282 379		282 379
Exercice			17 621		17 621
Redevances payées			300 000		300 000
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus					
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer					
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus					
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle					
Montant pris en charge dans l'exercice			49 158		49 158

Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

COMPTES ANNUELS

2020

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

Liasse fiscale

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Accusé de réception en préfecture
064-216401026-20210722-2194303-DE
Date de réception préfecture : 26/07/2021
N° 2065-SD
2019

Exercice ouvert le	01/07/2019	et clos le	30/06/2020	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal

Si PME innovantes, cocher la case

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social :
SA BAYONNE RUGBY AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO	38 Avenue Docteur Léon Moynac
SIRET : 4 3 2 8 4 1 4 7 6 0 0 0 2 6	64100 BAYONNE
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
38 Avenue Docteur Léon Moynac	
64100 BAYONNE	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées : Activités de clubs de sports Si vous avez changé d'activité, cocher la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31 %	<input type="text"/>	Bénéfice imposable à 28%	<input type="text"/>	Déficit	0
	Bénéfice imposable à 15 %	0				

2 **Plus-values**

PV à long terme imposables à 15 % Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %

PV à long terme imposables à 19 % Autres PV imposables à 19 % PV à long terme imposables à 0% PV exonérées art. 238quindecies

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 *sexies* Jeunes entreprises innovantes Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 *octies* A Pôle de compétitivité

Entreprises nouvelles art. 44 *septies* Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 *sexdecies* Zones franches d'activités art. 44 *quaterdecies* Autres dispositifs Zone de Restructuration de la défense, art. 44 *terdecies*

Sociétés d'investissements immobiliers cotées Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %

4 **Option pour le crédit d'impôt outre-mer** : Dans le secteur productif, art. 244 quater W Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 *quinquies* C), cocher la case

2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : SAGE

Viseur conventionné Visa : CGA

Nom, adresse, téléphone, Télécopie

- du comptable : IND CABINET LESPÉRON
23 av. du maréchal Foch 64100 BAYONNE Tél : 05 59 59 35 15

- du conseil : Tél :

- du CGA ou du viseur conventionné : Tél :

- N° d'agrément :

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a	Payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾			(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			(d)	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾			(e)	
			(f)	
			(g)	
			(h)	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾			(i)	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			(j)	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			Total (a à h)	

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : - SARL – tous les associés ; - SCA – associés gérants ; - SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels	autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
1	2	3	4	5	6	7	8	

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter

Désignation de l'entreprise : SA BAYONNE RUGBY AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise 38 Avenue Docteur Léon Moynac 64100 BAYONNE		Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 4 3 2 8 4 1 4 7 6 0 0 0 2 6		Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N clos le, 30/06/2020				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
			Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	57 343	8 802
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ	2 194 512	1 191 554
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	378 378	301 813
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	173 014	116 620
		Immobilisations en cours	AV	AW		373 245
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV	397 000	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
Autres immobilisations financières*		BH	BI		13 257	
TOTAL (II)		BJ	BK	3 200 248	2 005 294	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	130 887	1 305 587
		Autres créances (3)	BZ	CA		1 080 529
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		200 000
Disponibilités		CF	CG		2 215 935	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		188 091	
	TOTAL (III)	CJ	CK	130 887	4 990 145	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	10 326 576	IA	3 331 136	6 995 439
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

Désignation de l'entreprise		SA BAYONNE RUGBY AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO		Néant <input type="checkbox"/> *
				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 503 708)	DA		1 503 708
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		8 714
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		1 554
	Report à nouveau	DH		(72 664)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		974 417
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL		2 415 730
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		259 552
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		259 552
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		767 233
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		469 974
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		912 763
	Dettes fiscales et sociales	DY		1 801 443
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		76 754
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		291 987
TOTAL (IV)	EC		4 320 156	
Ecart de conversion passif*	(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		6 995 439	
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		3 660 805	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
		FA	FB	FE	FF	FI	FL	
Désignation de l'entreprise : SA BAYONNE RUGBY AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO								Néant <input type="checkbox"/> *
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	1 280					1 280	
	Production vendue { biens * services *							
		13 626 257					13 626 257	
	Chiffres d'affaires nets *	13 627 537					13 627 537	
	Production stockée*							
	Production immobilisée*							
	Subventions d'exploitation						699 500	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						1 219 347	
	Autres produits (1) (11)						448 014	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)							15 994 398
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*							
	Variation de stock (marchandises)*							
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*							
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*							
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						3 714 972	
	Impôts, taxes et versements assimilés*						230 048	
	Salaires et traitements*						6 616 379	
	Charges sociales (10)						2 250 684	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*						317 745
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						125 157
Pour risques et charges : dotations aux provisions						116 273		
Autres charges (12)						1 021 211		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						14 392 473		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						1 601 925		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)							
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)							
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)							
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)							
	Autres intérêts et produits assimilés (5)							
	Reprises sur provisions et transferts de charges							
	Différences positives de change							
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							
Total des produits financiers (V)								
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*							
	Intérêts et charges assimilées (6)						14 737	
	Différences négatives de change							
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							
Total des charges financières (VI)						14 737		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						(14 737)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						1 587 187		

Désignation de l'entreprise		SA BAYONNE RUGBY AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	150	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	150	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	612 919	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	612 919	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(612 769)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	15 994 548
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	15 020 130
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	974 417
RENVois	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	49 158
			- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	1 062 796
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	443 422	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	297 369	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6		
			obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
			Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion			612 919		
Produits des cessions d'éléments d'actif					150
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
			Charges antérieures		Produits antérieurs

Désignation de l'entreprise SA BAYONNE RUGBY AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	TOTAL I				CZ	1		D8	D9				
	TOTAL II				KD	161 468		KE	KF				
CORPORELLES	Terrains				KG			KH	KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ			KK	KL				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM			KN	KO				
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2	KP	3 223 040		KQ	KR 209 093			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS	1 020 820		KT	KU 225 695				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	309 694		KW	KX 27 215				
		Matériel de transport*			KY			KZ	LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	279 018		LC	LD 42 317				
		Emballages récupérables et divers *			LE			LF	LG				
	Immobilisations corporelles en cours				LH	332 586		LI	LJ 283 952				
	Avances et acomptes				LK			LL	LM				
	TOTAL III				LN	5 165 159		LO	LP 788 274				
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G			8M	8T			
Autres participations				8U	397 000		8V	8W					
Autres titres immobilisés				IP			IR	IS					
Prêts et autres immobilisations financières				IT	8 574		IU	IV 4 683					
TOTAL IV				LQ	405 574		LR	LS 4 683					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	5 732 202		ØH	ØJ 792 957					
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	TOTAL I				IN	1		CØ	DØ		D7		
	TOTAL II				IO			LV	95 322		LW	66 145	
CORPORELLES	Terrains				IP			LX	LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ			MA	MB		MC			
		Sur sol d'autrui		IR			MD	ME		MF			
		Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS	46 067		MG	MH 3 386 067		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT	566 323		MJ	MK 680 192		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers			IU	200 915		MM	MN 135 994		MO		
		Matériel de transport			IV			MP	MQ		MR		
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier			IW	167 694		MS	MT 153 641		MU		
		Emballages récupérables et divers *			IX			MV	MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY	243 292		MZ	NA 373 245		NB		
Avances et acomptes				NC			ND	NE		NF			
TOTAL III				IY	243 292		NG	NH 981 001		NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ			ØU	M7		ØW		
	Autres participations				IØ			ØX	ØY 397 000		ØZ		
	Autres titres immobilisés				II			2B	2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières				I2			2E	2F 13 257		2G		
	TOTAL IV				I3			NJ	NK 410 257		2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	243 292		ØK	ØL 1 076 324		ØM 5 205 543			

Désignation de l'entreprise SA BAYONNE RUGBY AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO

Néant *
CADRE A **SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) ***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	145 635	PF	7 031	PG	95 322	PH	57 343
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
Inst. générales, agencements, aménagements des constructions		PV	2 033 665	PW	207 031	PX	46 184	PY	2 194 512
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	881 480	QA	63 211	QB	566 313	QC	378 378
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	240 859	QE	19 881	QF	200 887	QG	59 853
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	260 188	QM	20 643	QN	167 670	QO	113 161
Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	3 416 193	QV	310 768	QW	981 056	QX	2 745 905
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	3 561 828	ØP	317 799	ØQ	1 076 379	ØR	2 803 248

CADRE B **VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	
Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	
Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM			NO	
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

Désignation de l'entreprise SA BAYONNE RUGBY AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU					
Provisions pour litiges	4A	197 907	4B	116 273	4C	54 629	4D	259 552	
Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	E0		EP		EQ		ER		
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
TOTAL II	5Z	197 907	TV	116 273	TW	54 629	TX	259 552	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D				
		6E	6F	6G	6H				
		02	03	04	05				
		9U	9V	9W	9X	397 000			
		06	07	08	09				
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S				
	Sur comptes clients	6T	107 652	6U	125 157	6V	101 922	6W	130 887
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
TOTAL III	7B	504 652	TY	125 157	TZ	101 922	UA	527 887	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	702 560	UB	241 431	UC	156 551	UD	787 440	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	241 431	UF	156 551				
	- financières	UG		UH					
	- exceptionnelles	UJ		UK					

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I. 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SA BAYONNE RUGBY AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO

 Néant *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	13 257	UV		UW	13 257			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	153 936		153 936					
	Autres créances clients		UX	1 282 539		1 282 539					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée* U0)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	61 736		61 736					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	129 709		129 709					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	107 033		107 033				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC	114 627		114 627					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	667 423		667 423					
	Charges constatées d'avance		VS	188 091		188 091					
TOTAUX			VT	2 718 354	VU	2 705 097	VV	13 257			
RENVOIS	(1)	Montant des	VD								
		– Prêts accordés en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	767 233		107 882		452 548		206 802	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	1 179		1 179						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	912 763		912 763						
Personnel et comptes rattachés		8C	1 027 293		1 027 293						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	347 749		347 749						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	356 333		356 333					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	70 067		70 067					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	468 795		468 795						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	76 754		76 754						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	291 987		291 987						
TOTAUX			VY	4 320 156	VZ	3 660 805		452 548		206 802	
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	764 019	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	741 045	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SA BAYONNE RUGBY AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO Néant * Exercice N, clos le : 30/06/2020

I. RÉINTÉGRATIONS		BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	974 417	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	25 008	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	25 008	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 212 bis) *	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7	
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %		I8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		WN	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)				WO		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ	
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3		
TOTAL I				WR	999 426	
II. DÉDUCTIONS		PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *				WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs		WV	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				WH	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				WP	
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A		WW	
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.				XB	
	Majoration d'amortissement*				I6	
Mesures d'incitation	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5
	Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
	Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF	Zone franche d'activité (44 quaterdecies)	XC
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)				XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9	Créance dégagee par le report en arriere de déficit	ZI	XG	
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II		XH		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	999 426	
Déficit de l'exercice reporté en arriere (entreprises à l'IS)*				ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL	999 426	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	XO	

Cegid Group

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

 Accusé de réception en préfecture
 N° 26-20210722-21 04103 DE
 Date de réception en préfecture : 20/07/2021
2058-B 2019

 Formulaire obligatoire (article 53 A
 du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA BAYONNE RUGBY AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	7 502 064
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	999 426
Déficits reportables (différence K4-K5)		K6	6 502 638
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	6 502 638
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	(1 922)
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
Dot/prov. risques & charges expl.		8X	8Y
Reprise provision litige		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise SA BAYONNE RUGBY AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO										Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(1 201 586)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB					
						- Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(487 463)		Dividendes	ZE						
	Prélèvements sur les réserves	ØE	1 616 385		Autres répartitions	ZF						
	TOTAL I	ØF	(72 664)		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG		(72 664)				
										TOTAL II	ZH	(72 664)
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier		(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7	300 000)	YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT	690 139
	- Locations, charges locatives et de copropriété		(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8)	XQ	936 639				
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU	17 918
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	879 444
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV	
	- Autres comptes		(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES	72 779)	ST	1 190 829				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	3 714 972
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW	104 522
IMPÔTS ET TAXES	- Autres impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS)	9Z	125 526				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	230 048
											YY	2 428 221
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée										YZ	514 715
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										ØB	6 616 379
DIVERS	- Montant brut des salaires *										ØS	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ZK	%
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *											
	- Numéro du centre de gestion agréé *		XP		- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)				Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	1	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG	
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies										RH	
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SA BAYONNE RUGBY AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO

Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1	Voir état annexe				
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨			(3)				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩			(A)	(B)		(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪				(ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A

Désignation

SA BAYONNE RUGBY AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO

Nature	Immobilisations				Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.		19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
Logiciel Billeterie	30/09/2003	11 145		11 145					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Sériel Mise à jour	12/12/2005	1 254		1 254					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Dartfish	18/07/2008	3 919		3 919					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Dartfish	18/07/2008	1 590		1 590					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Dartfish	15/07/2009	1 197		1 197					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ATL	01/07/2009	3 275		3 275					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ATL	25/08/2009	3 275		3 275					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Sériel	28/09/2009	2 370		2 370					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Nutrilog	30/09/2010	1 187		1 187					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Sériel réponse aut	09/12/2010	804		804					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Com du sport base d	07/04/2011	4 748		4 748					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Sériel (Photoshop)	03/07/2012	1 019		1 019					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Aptitude maj appli	27/08/2013	1 690		1 690					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Aptitude maj appli	13/01/2014	4 761		4 761					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A

Désignation

SA BAYONNE RUGBY AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO

Nature	Immobilisations				Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.		19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
Xcess Lab	04/07/2006	7 596		7 596					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Kapsecum	20/09/2007	2 449		2 449					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Wasabia	07/07/2008	10 093		10 093					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
PIC (Tracktoo)	24/02/2009	1 063		1 063					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Eric de Sa	07/01/2010	1 000		1 000					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Eric de Sa	27/01/2010	2 300		2 300					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Redmoot	11/06/2010	1 877		1 877					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Aptitude	09/11/2011	1 700		1 700					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Trx électricité dém	23/10/2001	475		475					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Porte vitrée	03/12/2001	792		792					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Eclairage	06/12/2001	1 308		1 308					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Tvx séparation sall	17/01/2002	1 168		1 168					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Inéo elctr chapitea	12/10/2005	1 852		1 852					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Cance abri joug	30/12/2005	9 652		9 652					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A

Désignation

SA BAYONNE RUGBY AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO

Nature	Immobilisations				Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.		19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
Goyty	19/11/2008	4 365		4 365					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Inéo	27/11/2008	1 620		1 620					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
LCM	23/12/2008	1 606		1 606					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Goyty	24/01/2011	5 402		5 402					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Inéo (bureaux)	19/09/2012	678		678					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Labruquère lave va	19/08/2011	2 583		2 583					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Trace Sport Affelo	05/10/2011	1 912		1 912					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Trace Sport Affelo	16/10/2011	1 062		1 062					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Atlantic Rêvêtement	31/10/2011	4 146		4 146					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Trace Sport Affelo	26/11/2011	7 439		7 439					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Matériels	06/08/2002	1 076		1 076					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Table électrique	01/01/2003	960		960					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
JBSB Sport	01/07/2003	514		514					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Technogym	10/11/2004	3 152		3 152					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A

Désignation

SA BAYONNE RUGBY AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO

Nature	Immobilisations				Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.		19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
Mesplede Grille Jou	21/01/2005	633		633					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Cress	08/08/2005	1 534		1 534					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Chabot Cycles	08/08/2005	1 748		1 748					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Concept 2 rameur	25/08/2005	1 233		1 233					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Décathlon salle mus	02/07/2006	1 342		1 342					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Machine à glaçons	20/09/2006	2 654		2 654					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Cress	07/07/2006	4 604		4 604					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
DSMS Stimulateur co	20/07/2007	2 524		2 524					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Teissier tableau ma	29/08/2007	1 313		1 313					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
JMU	22/06/2009	1 600		1 600					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Jonhson	24/07/2008	2 341		2 341					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Balle de match	08/08/2008	2 369		2 369					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Jonhson	15/04/1903	1 201		1 201					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Labruquère	27/08/2009	11 287		11 287					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A

Désignation

SA BAYONNE RUGBY AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO

Nature	Immobilisations				Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.		19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
Labruquère	27/08/2009	4 947		4 947					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Eleate	06/08/2009	2 217		2 217					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Sériel	31/08/2009	2 307		2 307					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Promocash (frigo)	16/08/2010	1 003		1 003					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Technogym	13/09/2010	2 780		2 780					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
laveuse Electrolux	30/06/2011	11 646		11 646					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Séchoir Electrolux	30/06/2011	6 035		6 035					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Cryothérapie	10/08/2007	5 120		5 120					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Couderc	20/08/2007	1 479		1 479					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Tables pliantes	13/10/2007	718		718					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Table bois ecopostu	13/10/2007	359		359					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Swiss dolorclast	21/11/2007	12 577		12 577					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Nutrilog	01/07/2008	2 453		2 453					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
SMS	07/07/2008	3 234		3 234					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A

Désignation

SA BAYONNE RUGBY AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO

Nature	Immobilisations				Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.		19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
SMS	07/07/2008	649		649					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
SMS	02/07/2009	551		551					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
SMS	02/07/2009	291		291					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Polar	15/06/2010	3 533		3 533					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Opéra	29/08/2008	376 068		376 068					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Forclum	30/09/2008	1 467		1 467					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Eleate	10/08/2009	3 203		3 203					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Polen	12/10/2009	6 202		6 202					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Forclum Panneautiq	16/08/2011	19 854		19 854					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Labruquère	25/09/2000	13 687		13 687					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Labruquère	26/09/2000	6 742		6 742					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Labruquère	01/02/2001	10 631		10 631					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
LCM	31/07/2005	2 091		2 091					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
SMS mat kiné	26/07/2006	5 793		5 793					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A

Désignation

SA BAYONNE RUGBY AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO

Nature	Immobilisations				Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.		19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
LCM	15/09/2006	1 394		1 394					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Bouresmau frigos	15/09/2006	1 568		1 568					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Armoires loges	16/09/2006	2 526		2 526					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Essor verres loges	29/09/2006	1 079		1 079					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
LCM mat loges	30/09/2006	1 359		1 359					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Bouresmau frigos	05/10/2006	1 960		1 960					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Essor chariot	12/10/2006	658		658					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Support TV	28/01/2008	1 715		1 715					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Lissar tablettes lo	18/04/2008	1 977		1 977					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
But tabourets chapi	27/06/2008	2 340		2 340					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Module audio fréque	30/09/2003	4 942		4 942					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Machine à laver Omn	12/10/2004	2 413		2 413					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
tables rondes LCM	31/01/2005	5 577		5 577					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
LCM salle VIP	24/02/2006	2 181		2 181					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A

Désignation

SA BAYONNE RUGBY AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO

Nature	Immobilisations				Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.		19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
KDI	31/08/2009	4 303		4 303					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Leroy Merlin	24/11/2009	714		714					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
But	26/08/2010	599		599					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Ital Trade panneau	29/07/2011	4 500		4 500					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Ital Trade panneau	10/05/2012	20 237		20 237					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Khéops Sécurité bu	26/02/2014	1 241		1 241					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Adour bureau salle	31/01/2008	1 323		1 323					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
But meubles	05/02/2008	1 282		1 282					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Frigo LG	07/02/2008	180		180					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Leroy Merlin sol PV	07/02/2008	1 115		1 115					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
But canapé	14/02/2008	717		717					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Leroy Merlin dalles	11/02/2008	297		297					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Leroy Merlin moquet	15/02/2008	525		525					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Style de jeu faute	26/05/2011	1 694		1 694					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A

Désignation

SA BAYONNE RUGBY AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO

Nature	Immobilisations				Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.		19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
But (canapés)	27/03/2012	1 419		1 419					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Flu salle VIP	30/01/2008	1 851		1 851					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ETH lave verres	14/02/2008	1 166		1 166					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Toile rugby Bayonne	26/06/2008	843		843					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Bureau	01/10/2000	1 132		1 132					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
USP Billeterie	16/09/2003	1 072		1 072					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Leroy Merlin rideau	06/07/2005	625		625					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Leroy Merlin rideau	19/07/2005	1 276		1 276					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Sériel	15/05/2006	2 821		2 821					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Adour bureaux Bure	18/08/2006	1 208		1 208					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Adour bureaux armo	18/08/2006	404		404					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Cima billeterie	06/09/2006	4 935		4 935					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Camescope Meyzenc	07/09/2006	2 309		2 309					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Adour Bureaux	08/09/2006	931		931					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A

Désignation

SA BAYONNE RUGBY AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO

Nature	Immobilisations				Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.		19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
Sériel	17/07/2007	1 208		1 208					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Sériel	23/07/2007	1 477		1 477					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Sériel	02/08/2007	620		620					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Pixmania comescope	11/07/2007	318		318					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Imprimantes cartes	27/10/2007	1 729		1 729					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Sériel	16/10/2007	767		767					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Imprimantes cartes	01/10/2007	1 729		1 729					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Sériel	22/11/2007	999		999					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Pixmania comescope	11/07/2007	877		877					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Sériel	18/01/2008	649		649					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Sériel	03/04/2008	1 131		1 131					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Cima billeterie	30/04/2008	1 706		1 706					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Cima PC	28/05/2008	693		693					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Ordi com	09/07/2008	1 862		1 862					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A

Désignation

SA BAYONNE RUGBY AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO

Nature	Immobilisations				Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.		19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
Cima	11/07/2008	1 627		1 627					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Fnac	24/07/2008	942		942					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Fnac	24/07/2008	1 711		1 711					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Sériel	28/08/2008	9 182		9 182					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Selexium	09/12/2008	1 002		1 002					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Sériel	31/05/2009	805		805					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Pixmania	02/07/2009	381		381					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Pixmania	02/07/2009	836		836					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Sériel	01/07/2009	1 079		1 079					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Sériel	20/08/2009	986		986					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Sériel	02/09/2009	984		984					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Sériel	28/10/2009	1 052		1 052					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Sériel	28/10/2009	1 990		1 990					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Sériel	15/12/2009	2 702		2 702					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A

Désignation

SA BAYONNE RUGBY AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO

Nature	Immobilisations				Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.		19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
ATL	14/12/2009	10 976		10 976					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
LCM	31/03/2010	1 896		1 896					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Sérieel	19/07/2010	2 509		2 509					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Sérieel 3 ordi spor	15/09/2010	2 501		2 501					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Sérieel (ordi)	28/09/2010	1 595		1 595					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Sérieel (ordi GH)	04/12/2010	1 053		1 053					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Sérieel (Diane)	02/02/2011	1 087		1 087					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Sérieel (JB)	22/04/2011	1 932		1 932					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Fnac (Nikon)	20/05/2011	1 301		1 301					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Pixmania vidéorétr	21/06/2011	889		889					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Sérieel (Serveur)	30/11/2011	15 863		15 863					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
I Concept (sportif)	29/07/2011	20 237		20 237					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Sérieel (Pouget)	12/11/2011	2 241		2 241					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Sérieel (Aubert)	07/05/2012	2 113		2 113					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A

Désignation

SA BAYONNE RUGBY AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO

Nature	Immobilisations				Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.		19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
I Concept (sportif)	11/07/2012	3 066		3 066					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Fnac appareil phot	18/07/2012	1 066		1 066					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Série PC billeter	19/09/2012	820		820					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Eleate transmetteu	25/09/2012	824		824					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Série (PC Béa)	08/10/2012	1 139		1 139					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Série PC géraldin	28/01/2013	1 009		1 009					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Série (PC Vitalis)	25/06/2013	1 593		1 593					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Série (PC Servat)	10/07/2013	1 601		1 601					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
I Concept (sportif)	02/08/2013	636		636					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Série (Esnaola)	09/09/2013	1 000		1 000					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
LCM Bureau adm fin	12/12/2013	2 595		2 595					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
I Concept (Lassus)	24/06/2014	793		793					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Pixmania comescope	21/07/2014	739		739					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Bonnet écran rétro	26/07/2014	1 066		1 066					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A

Désignation

SA BAYONNE RUGBY AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO

Nature	Immobilisations				Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.		19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
Bonnet (vidéoprojec	26/07/2014	1 057		1 057					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
I Concept (sportif)	05/08/2014	3 052		3 052					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
I Concept mac	10/02/2015	2 358		2 358					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
I Concept mac	10/02/2015	2 807		2 807					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Sériel portable Hir	19/02/2015	1 254		1 254					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
I Concept mac	14/03/2015	2 235		2 235					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
I Concept Mac spor	04/05/2015	1 923		1 923					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
I Concept (Etcheto)	22/07/2015	2 621		2 621					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
I concept (Senekal)	19/08/2015	2 621		2 621					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Sériel (Albertini)	18/09/2015	1 620		1 620					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Mac book+applacare	28/04/2015	1 227		1 227					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Sériel (Mac Bosq)	14/11/2016	1 774		1 774					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
Sériel (Berbizier)	04/07/2017	1 214		1 210	(3)				
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
		3			(3)				
UBB (Jauhlac)	01/07/2016	25 000		25 000					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

Désignation de l'entreprise : SA BAYONNE RUGBY AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO

Néant

 *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0 bis* du CGI) ① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ① *.

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SA BAYONNE RUGBY AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
---	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réerves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	6					
TOTAL (lignes 4 et 5)	7					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SA BAYONNE RUGBY AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO

Néant *

Exercice ouvert le : 01/07/2019 et clos le : 30/06/2020 Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	80
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	13 627 537
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	443 422
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	14 070 959

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	4 591
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	699 500
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	1 062 796
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	1 766 887

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	ON	
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	2 731 888
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	1 021 211
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	3 753 099

IV Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG 12 084 748

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	SA	12 084 748

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	<input checked="" type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	14 070 959
Effectifs au sens de la CVAE	EY	80
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	0 / 1 / 0 7 / 2 0 1 9
Date de cessation	HR	3 0 / 0 6 / 2 0 2 0

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1Néant *

EXERCICE CLOS LE 30/06/2020

N° SIRET 4 3 2 8 4 1 4 7 6 0 0 0 2 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA BAYONNE RUGBY AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO

ADRESSE (voie) 38 Avenue Docteur Léon Moynac

CODE POSTAL 64100

VILLE BAYONNE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	10	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	542 229
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	8	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	105 847

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 / 1 (1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30/06/2020

N° SIRET 4 3 2 8 4 1 4 7 6 0 0 0 2 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA BAYONNE RUGBY AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO

ADRESSE (voie) 38 Avenue Docteur Léon Moynac

CODE POSTAL 64100 VILLE BAYONNE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905 1

Forme juridique SAS Dénomination AVIRON BAYONNAIS
N° SIREN (si société établie en France) 500290374 % de détention 100.00
Adresse : N° 38 Voie Avenue Docteur Léon Moynac
Code Postal 64100 Commune BAYONNE Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT

SASP AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO

Projet budget Prévisionnel 2021-2022

Montants en euros

Libellé	Annexe	Prévisionnel effectué le 16/06/2021	Réel 2018-2019
Production de services vendue		10 459 306	7 225 068
Subventions d'exploitation		699 500	701 500
Dotation Ligue Nationale de Rugby		2 662 130	2 134 454
Autres produits et transferts de charges AN		849 843	446 457
Total produits d'exploitation		14 670 780	10 507 480
Autres achats et charges externes		4 301 510	3 742 472
Impôts et taxes		209 000	157 242
Salaires et traitements		6 439 895	4 519 715
Charges sociales		2 817 277	1 900 192
Charges fiscales		0	97 286
Dotation aux amortissements		900 000	270 114
Dotation aux provisions & reprise Subvention		-242 605	112 242
Autres charges		159 701	83 897
Total charges d'exploitation		14 584 778	10 883 159
Résultat d'exploitation		86 001	-375 680
Produits financiers		0	3 297
Charges financières		120 000	31 418
Résultat financier		-120 000	-28 120
Produits exceptionnels		0	0
775100 Valeur comptable nette des éléments d'actifs cédés		0	0
Charges exceptionnelles (2)		0	83 664
Résultat exceptionnel		0	-83 664
Impôt sur les bénéfices			
Résultat net		-33 999	-487 464
CAF		623 396	-105 108

SASP AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO

Annexe 1
Produits

Projet budget 2020-2021

Montants en euros

Libellé	Prévisionnel effectué le 16/06/2021	Réel 2018-2019
Production de services vendue		
706110 Recettes matches dom.	500 000	619 789
Indemnisation B2B		
706117 Prestation Internet	0	
706120 Recette matchsbaionan rugby tour	70 000	77 755
706120 Recette match Anoeta/SAN MAMES	0	
706120 Matches extérieurs		18 887
Recettes autres matchs		
<i>Produits annexes</i>		
°Boutique merchandising		
707200 Ventes Champagne		496
707250 Ventes merchandising	0	
708260 Commissions Equipementier	6 000	3 065
708261 Redevance licence merchandising	10 000	10 012
707300 Autres ventes		242
707210 Ventes calendrier Club	0	
708232 Redevance buvette + Ecocup	299 473	148 219
Location Tertiaire		
707100 Ventes buvettes		
°Sponsors privés		
708230 Publicité autres partenaires (local)	4 610 500	
708230 Publicité autres partenaires (autre national)	1 830 000	4 308 953
708230 Pub équipement (Sponsors maillot et short)	1 130 000	
708231-Sponsors éch. mses/prest.	290 000	295 462
708233 Communication C. Général	45 000	43 843
708235 Frais techniques partenariat	10 000	7 875
708234 Communication C Régional	58 333	60 366
708237 Communication Mairie et CABAB	415 000	413 433
°Abonnements		
706140 Abonnements	960 000	990 313
706142 Abonnements complémentaires	0	
°Divers		
708390 Frais de port	0	
708391 Frais de gestion Billetterie	75 000	88 397
708181 Autofinancement pub par partenaires	0	
708182 Autofinancement repas par partenaires	0	
708183 Autofinancement déplacement parteanaires	0	
708184 Autofinancement téléphonie partenaires	0	
708871 Autofinancement partenaires divers	0	38 768
708187 Autofinancement Internet	0	
708879 Mise à disposition personnel	0	23 794
708873 Séminaires	150 000	14 015
708875 Refacturation assoc		18 061
708876 Refacturation boutique		12 064
708877 Refacturation brasserie		
708878 Refacturation diverses		31 259
	10 459 306	7 225 068
Subventions d'exploitation		
744000 Subvention municipale	650 000	650 000
742100 Subvention Conseil Général	49 500	51 500
742000 Subvention Conseil Régional	0	0
744100 Subvention CABAB	0	0
	699 500,00	701 500,00
Dotation LNR		
706410 Droits télévision	1 140 000	1 719 630
706450 LNR reversement coupe d'europe		
706420 Reversements exceptionnels LNR		60 475
706420 Prime à la descente/montée	600 000	
Subvention CDF	200 000	235 350
706410 Incentive Jiff + Centre de Formation + Classement	597 500	
706400 Caisse blocage	124 630	119 000
	2 662 130,00	2 134 454,36
Autres produits		
791703 Reversements Tutorats		1 483
758000 Produits de gestion courante		2 041
791100 Indemnités internationaux français		
791704 Remboursement Formation	0	20 776
791000 Transfert de charges	0	
791640 Rembt CPAM et Ind Journalières reçues	500 000	472 946
791701 reversement IJ nettes	0	-414 599
758220 Indemnité de Transfert	0	
791500 Transferts de charges (avant.nature)	349 843	339 619
781740 Reprise prov clients		649
RBT ASSURANCES AXA		23 543
	849 843,20	446 457,06
Total produits	14 670 779,53	10 507 479,82

Billetterie	1 605 000	1 795 141
Sponsoring	8 388 833	5 129 932
Reversements LNR	2 662 130	2 134 454
Subventions	699 500	701 500
Snacking - Buvette	299 473	148 219
IJSS	500 000	472 946
Autres	365 843	511 269
Indemnités Transfert	0	0
Reversement IJSS	0	-414 599

AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO

Annexe 2
Autres charges et charges externes

Projet budget 2020-2021

Montants en euros

Libellé	Prévisionnel effectué le 16/06/2021	Réel 2018-2019
Frais de fonctionnement		
602231 Equipements sportifs	1 000	0
623112 Panneaux stade	0	14 856
623112 Panneaux stade (Anoeta)		
623113 Frais techniques panneaux stade	25 000	
603223 Variation stock objets équip		
604551 Equipement Staff adminsitratif	3 500	932
606700 Equipements joueurs	30 000	46 651
606720 Petit équipement musculation	15 000	11 539
606710 Fournitures pharmacie	35 000	32 139
615000 Entretien Matériel (divers bureaux et stade)	20 000	43 178
615221 Entretien Stade	285 000	
615520 Entretien Véhicule	3 000	6 832
615220 Entretien Locaux (Ultranet)	70 000	20 120
606400 Fournitures administratives	10 000	8 749
606401 Fourniture informatique (achat matos et logiciel)	4 000	2 662
606800 Autres fournitures diverses		709
604552à604554 Equipement loge/ vip / chapiteau	15 000	2 456
606110 Electricité eau gaz	78 500	5 962
618100 Documentation Générale	2 000	452
618101 Abonnement Canal Plus CanalSat Rugby+	1 650	1 642
614261 Abonnement khéops	4 000	1 767
613550 Locations de matériels	74 000	59 175
613550 Locations de matériels (Anoeta)		
615510 Entretien matériels (contrat de maintenance)	33 500	1 998
615600 Maintenance (double clés)		
615602 Maintenance Informatique (Sériel)	9 000	6 694
621100 Personnel Intérimaire	1 600	
621100 Personnel Intérimaire (Anoeta)		
622700 Frais actes et contentieux	3 500	2 992
604555 Frais animation	55 000	59 181
604555 Frais animation (Anoeta)		
624000 Frais de port		55
626100 Affranchissements	9 500	12 315
626200 Téléphone télex fax	10 000	6 435
626300 Internet (abnt-multimedia-lphone)	20 000	11 136
627000 Services bancaires	35 000	31 533
658300 Redevance omnisports	300	2 078
651110 Redevance association rugby	288 000	244 450
628201 Redevance Variable	0	
658400 redevance ville (BEA)	4 800	161 806
628100 Mise à disposition personnel		
615601 Maintenance Site Internet (redmoot)	10 000	10 500
607200 Achat Boutique		
	1 156 850	810 995
Achats buvette		
606341 Autres charges buvettes		
613252 Location chapiteau buvettes		46 552
	0,00	46 552,18
Total frais fonctionnement club à reporter	1 156 850,40	857 547,15

AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO

Projet budget 2020-2021

Montants en euros

Libellé	Prévisionnel effectué le 16/06/2021	Réel 2018-2019
Frais de déplacements et d'hébergement		
Locations immobilières		
613220 Locations autres locaux	478 080	372 339
613230 Location Ecran Géant	0	
613251 Loyer bureaux et archivage	0	18 400
613551 Location logiciel	58 000	39 429
613211 Location algéco	100 000	99 671
613500 Location voiture	80 000	181 099
614000 Charges locatives	1 800	1 420
Déplacements individuels		
625125 Déplacements dirigeants	10 000	7 447
625126 Autres voyages et dépts	15 000	13 236
625126 Autres voyages et dépts (Anoeta)		
6251352 Déplacements administratifs	17 000	14 463
625402 Déplacements animation matches		-2 700
625403 Déplacements "sportif"	10 000	12 966
625404 Défraiements pôle espoirs	0	
625405 Déplacements étrangers	45 000	43 672
625410 Déplacements supporters		
625410 Déplacements supporters (Anoeta)		
625411 Billets DPL supporters		
625500 Frais de déménagement (5)	15 000	7 965
Déplacements équipes		
Déplacements équipe 1	210 000	163 284
Stages équipe 1	20 000	33 824
625300 Déplacements autres équipes et supporters	0	
	1 059 880,00	1 006 514,10
Autres frais généraux		
°Communication		
623000 Publicité	45 000	32 983
623604 Catalogues et imprimés GP (billets)	12 000	7 792
623000 Publicité (Anoeta)		
623400 Cadeaux SASP (divers)	6 000	2 806
623401 Cadeaux Grand Public	40 000	28 284
623402 Cadeaux Animation	1 500	20
623402 Cadeaux Animation (Anoeta)		
623403 Cadeaux Partenaires	3 000	8 527
623403 Cadeaux Partenaires (Anoeta)		
623600 Catalogues et imprimés	25 000	21 870
623600 Catalogues et imprimés (Anoeta)		
623602 Frais rédactionnel	0	
625701 Billetterie OP ext partenaires	4 000	7 334
6236.. Frais gestion billetterie	50 000	28 574
°Relations publiques		
625700 Frais de réception	15 000	18 643
625703 Repas Invitation VIP		
625730 Réception partenariat Txuri Urdin	80 000	254 673
625730 Réception partenariat Palco	55 000	45 956
625731 Réception partenariat Loge + Fosse TH	166 080	105 214
625731 Réception partenariat Espace Keolis	170 000	
625731 Réception partenariat Espace Sud		
625735 Réception joueurs après match	12 000	13 455
625736 Réception actionnaires et officiels	10 000	7 553
625740 Manifestations exceptionnelles	25 500	38 033
625702 Manifestations vie de groupe administratif	3 000	4 745
625702 Manifestations vie de groupe sportif	10 000	
625732 Séminaires		10 423
°Divers		
628190 Frais match et entrainements (domicile)	40 000	4 423
628191 Frais déjeuners semaine		32 137
Frais finale		
628195 Frais déjeuners semaine (Anoeta)		

Frais Match Amical BSR	50 000	58 945
	<i>823 080,00</i>	<i>732 388,91</i>
Total dépts hébergement et autres frais généraux à reporter	1 882 960,00	1 738 903,01

AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO

Projet budget 2020-2021

Montants en euros

Libellé	Prévisionnel effectué le 16/06/2021	Réel 2018-2019
Frais d'activités		
622620 Honoraires agents	300 000	227 061
622610 Honoraires médicaux	8 400	106 742
622610 Honoraires Sportif	60 000	104 000
622600 Honoraires Comptable et Juridique	110 000	95 058
62262 Honoraires Régie pub et Régie Com	50 000	33 460
62263 Honoraires Photographe	4 000	4 150
622100 Commissions	0	1 200
616600 Assurances compl joueurs	0	
616601 Fond de formation 1,1%	0	
616100 Assurance multirisque	20 500	19 910
616110 Assurance transport de fonds	0	
616120 Autres assurances	70 000	9 536
628135 Service des match	175 000	152 666
628135 Service des match (Anoeta)		
628136 Soins et hospitalisation	32 000	27 127
628137 Frais CRESS	0	
628120 Frais arbitres délégués	0	
628150 Frais d'homologation des contrats	9 500	9 710
628160 Engagements	19 000	16 732
628210 Redevance FFR 2%	10 000	12 441
628220 Redevance LNR 3%		
628155 Licences	50 000	
628170 Frais de formation	15 000	12 963
628175 Indemnités de formation	30 000	
628180 Dépenses diverses / Frais visa	8 000	
628181 Publicité autofinancée par partenaires		
628182 Repas autofinancés par partenaires	0	
628183 Déplacements autofinancés par partenaires		4 985
628184 Téléphonie autofinancée par partenaires	0	
628186 Autofinancement partenaires divers	0	12 714
628187 Autofinancement Site Internet	0	
628189 Echange de marchandises	290 000	295 290
628205 Redevance TV	300	277
Total frais d'activité sportive	1 261 700	1 146 021
<i>Report frais de fonctionnement</i>	<i>1 156 850,40</i>	<i>857 547,15</i>
<i>Report frais dépts et hébergement</i>	<i>1 059 880,00</i>	<i>1 006 514,10</i>
<i>Report autres frais généraux</i>	<i>823 080,00</i>	<i>732 388,91</i>
Total autres achats et charges externes	4 301 510,40	3 742 471,60

Achats	1 332 080	872 020
Services extérieurs	957 530	948 351
Autres services extérieurs	1 389 800	1 272 782
Autres charges	690 801	733 217

SASP AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO

Annexe 3
Impôts et taxes

Projet budget 2020-2021

Montants en euros

Libellé	Prévisionnel effectué le 16/06/2021	Réel 2018-2019
Impôts et taxes		
633800 Tva non récupérable (prorata)	0	0
633810 Tva non récupérable		
635110 Taxe professionnelle (CVAE)	80 000	110 890
635120 CFE	44 000	
635111 Taxe Urbanisme	70 000	
635400 Droits enregistrement (cartes grises)	0	0
635401 TVS		30 703
637100 Organic	15 000	15 650
637800 Taxe diverses (Agefiph)		
Total autres charges	209 000,00	157 242,42

SASP AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO

Annexe 4
Charges de personnel

Projet budget 2020-2021

Fonds de Réserve (15%)
682 376,28 €

Masse Salariale DNACG	4 549 175	3 810 927
Libellé	Prévisionnel effectué le 16/06/2021	Réel 2018-2019
Rémunérations brutes		
Salaires bruts		
641120 Joueurs sous contrat	3 482 968	2 630 671
641121 IJ versées AT		-484 923
641122 IJ AT maintien au net	0	-96 093
641110 Entraîneurs et Directeur Sportif	505 036	343 952
641400 Avantages en nature joueurs	298 009	340 119
641400 Avantages en nature entraîneurs	22 644	
641400 Avantages en nature prépa physiques	9 110	
641500 Préparateurs Physiques	114 540	50 803
641600 Indemnité rupture précontrat		
641601 Indemnité transactionnelle	115 000	66 038
641601 Indemnité de rupture de CDD	45 000	
641601 Indemnité de rupture de CDD hors joueurs		
641700 Brut PEE	465 156	397 390
641123 Brut joueurs contrat espoirs	324 492	485 564
Salaires bruts		
641150 Personnel administratif	598 196	489 613
641151 Personnel administratif sportif	117 086	295 771
641152 Personnel administratif job d'été+animation	10 500	
641153 Personnel administratif médical	245 078	
641400 Avantages en nature adm + adm sportif + medical	20 080	
641200 Congés-payés		1 021
641300 Primes commerciales et divers	40 000	-11 178
641602 Indemnités de rupture administratifs		
641413 Indemnité licenciement	15 000	
628100 Convention stage	12 000	10 966
	6 439 895,36	4 519 714,57
Charges sociales		
Joueurs et entraîneurs/prépa		
645110 Urssaf	2 144 744	1 517 510
645310 Retraite		342 024
645400 Assedic		22 817
645500 Henner		59 450
645503 Humanis		10 471
645 Forfait Social		-59 034
64541 CSG CRDS sur Indemnités transactionnelles		
645 Forfait social PEE	0	0
Joueurs contrat espoirs	165 491	
Personnel administratif		
645100 Urssaf	484 542	
CICE		-13 807
645330 Retraite administratifs		
645410 Assedic administratifs		
645500 Charges sur primes et CP		490
645502 Ch soc IJ années antérieures		
647500 Médecine du travail	8 500	7 885
645500 Mutuelle adm	14 000	12 384
648000 Autres charges de personnel (financement CSE)		
	2 817 276,57	1 900 191,97
Charges fiscales		
631100 Taxe sur salaires		
633300 Formation continue		51 054
633400 Effort construction		18 743
633500 Taxe apprentissage		27 489
	0,00	97 285,86
Total charges de personnel	9 257 171,93	6 517 192,40

Salaires Bruts Joueurs	4 504 175	3 810 927
Salaires Bruts Staff & Adm	1 166 590	836 996
Salaires Brut Entraîneurs	594 130	396 128
Indemnités Rupture	175 000	66 038
Charges Sociales	2 817 276,57	1 997 477,83
IJ Versées	0	-581 016

Moyenne Top 14 en 1617
9 218 000
1 604 000
737 000

PREVISIONNEL D' ACTIONS 2021-2022

Bayonne*
BAIONA-PAYS BASQUE

PARTENAIRE OFFICIEL



BAYONNE

ACTIONS EDUCATIVES, D'INTEGRATION ET DE COHESION SOCIALE MENEES PAR

- **L'AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO**

- **LE FONDS DE DOTATION DE L'AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO**

Un certain nombre d'actions ont été développés depuis plusieurs années. Celles-ci sont axées sur plusieurs thèmes :

- **Education et Culture**
- **Social et Caritatif**
- **Environnement**
- **Actions en faveur des structures et évènements Bayonnais**
- **Sport et Santé**
- **Soutien au mouvement sportif**

L'Aviron Bayonnais Rugby Pro souhaite, dans la continuité, mettre en place différentes actions pour la saison **2021/2022** dans le Championnat PROD2.

 Les conditions de mise en oeuvre de certaines de ces actions seront soumises à l'évolution de la situation sanitaire et à l'application des mesures gouvernementales. La réglementation et l'évolution de la situation sanitaire pouvant évoluer, certaines opérations seront adaptées aux mesures restrictives voir suspendues.

➤ L'AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO

1/1 Actions Educatives et Culturelles

- **Accès au spectacle sportif des jeunes issus des différentes écoles élémentaires Bayonnaises**

A chacune des rencontres à domicile, le service billetterie du Club invite en **Tribune Nord 60 jeunes** accompagnés d'un adulte (**soit 120 places à chaque match**).

Le Club a mis en place des **interventions récurrentes avec les établissements scolaires** de Bayonne et plus particulièrement les écoles élémentaires. L'Aviron Bayonnais a ainsi proposé la **venue des établissements au stade Jean-Dauger** dans le cadre d'une journée découverte et sportive menées par le service sportif du club.

- **Intervention dans les écoles des joueurs pro et de la mascotte Pottoka**

Lors d'évènements spécifiques dans les écoles, les membres du staff, les joueurs et Pottoka interviendront dans les écoles pour mener à bien un projet éducatif.

- **Accueil des écoles de rugby aux matchs de l'Aviron Bayonnais**

Invitations lors de chaque rencontre à domicile de deux écoles de rugby du département des Pyrénées Atlantiques, du Sud des Landes et du Béarn, soit entre 75 et 100 jeunes joueurs accompagnés de leurs éducateurs.

Mise en place de ramasseurs de balle durant les rencontres à domicile.
Intervention dans les écoles de rugby avec les joueurs et staff de l'Aviron Bayonnais

Lors d'entraînements des écoles rugby, les membres du staff et joueurs interviendront dans plusieurs clubs pour conseiller ces petits joueurs. Un moment éducatif et de partage pour les dirigeants et les licenciés des clubs qui pourront bénéficier d'une vision professionnelle et experte sur les terrains.

- **Mise en place d'une structure d'accueil pour les 6-11ans : Le TTIKIKOP**

Accueil de 100 enfants aux rencontres de l'AB encadrés par 10 animateurs BAFA. L'objectif est multiple : bien évidemment supporter son équipe dans la Tribune Nord tout en étant sensibilisé aux valeurs du rugby, du fair-play du respect des joueurs, arbitres et spectateurs.

Un goûter leur est offert à la mi-temps et une photo est réalisée à l'issue de la rencontre sur la pelouse avec quelques joueurs.

Cette action est mise en œuvre par l'Association « Les Gars de l'Aviron » rassemblant des Peñas Bayonnaises en partenariat avec le Club.

1/2 Actions Sociales et Caritatives

- **Hôpital de Bayonne**

Des actions suivies auprès du Service Pédiatrique avec l'appui de l'association « Haur Eri », régulièrement accompagnée de plusieurs joueurs du Club. Le Club mettra à disposition la mascotte Pottoka auprès de l'association.

Les joueurs s'impliqueront aussi auprès d'associations du service pédiatrique.

- **Accueil des personnes en situation de handicap**

L'Aviron Bayonnais continue à mener d'une vraie politique d'accueil des personnes en situation de handicap et fait référence dans le domaine.

- **Matches**

- Mise à disposition gratuite de **20** places PMR + **1** accompagnateur soit **40** gratuités par rencontre.
- Pour les en situation de handicap justifiant d'un handicap de 80 % minimum, l'Aviron Bayonnais a mis en place un tarif billetterie bénéficiant d'une réduction de 50%.

- **Abonnements**

- Pour les personnes en fauteuil roulant, le club met à disposition un abonnement gratuit pour la personne, son accompagnateur ainsi qu'une place de parking.
- Pour les personnes en situation de handicap justifiant d'un handicap de 80 % minimum, l'Aviron Bayonnais a mis en place un abonnement à ½ tarif.

1/3 Actions Environnementales

- Pérennisation de la démarche éco-supporters :

Depuis plusieurs saisons, l'Aviron Bayonnais s'efforce de mettre en place une stratégie « Eco Club » cohérente. Le Club ne compte pas s'arrêter là et souhaite pérenniser sa démarche.

- **Mobilité du club** : L'Aviron Bayonnais met en place une politique de mobilité réfléchie pour l'ensemble des acteurs du Club afin que les transports et la mobilité ne soit plus un frein pour le Club.

- **Signature de la charte de l'eau** : En continuité de la signature de la charte de l'eau visant à protéger la donnée universelle de l'eau, le Club va continuer sa démarche de sensibilisation et de consommation raisonnée.

- **Mise en place d'un guide responsable du supporter** : Le Club souhaite sensibiliser et guider les supporters vers une démarche et un comportement vertueux. Le club met en place un guide complet les accompagnants dans cette démarche.

- **Transports des supporters** : A chaque rencontre, c'est 10 000 personnes en moyenne qui viennent au stade Jean-Dauger. C'est en ce sens que l'Aviron Bayonnais continue de structurer sa démarche pour faire du transport des supporters une lutte quotidienne.

1/4 Actions en faveur de la Ville, des structures et évènements Bayonnais

- **Actions visant à promouvoir l'image de la ville de Bayonne**

La participation de l'Aviron Bayonnais Rugby Pro au Championnat de France PROD2 et la médiatisation qui en découle constituent un vecteur de communication très fort et dynamique pour l'image de la Ville de Bayonne.

La ville a bénéficié d'une couverture télévisuelle importante en raison des accords signés entre Canal+, Eurosport, France TV et la Ligue Nationale de Rugby, notamment relatifs aux retransmissions des rencontres de championnat PROD2. A cela il faut ajouter la médiatisation par le biais de magazines télévisuels spécialisés « Rugby » comme « Canal Rugby Club » sur Canal+, « Au contact » « les tontons flankers », « la page rugby » sur L'Equipe TV ou « rencontre à XV » sur France 3.

- **Présence lors de grands événements de la ville de Bayonne**

Durant les fêtes de fin d'années (Noël et nouvel an), Mise en œuvre d'animations dans la ville avec signature des posters par Pottoka et les joueurs. Visite de Pottoka et photo avec le père Noël et visite de Pottoka/joueurs pour l'inauguration de la grande Roue.

Distribution des posters du Club auprès des commerçants du centre-ville de Bayonne en animation exceptionnelle

- **Présence récurrente sur le carreau des Halles au marché samedi matin**

Mise en place d'animations sportives, musique et billetterie mobile.
Stand caritatif avec le fonds de dotation et animation avec le véhicule du club.

- **Animations de pottoka et des joueurs dans la ville les veilles de matchs**

Passage de Pottoka lors des temps forts et dans les lieux clés du centre-ville (Le carreau des Halles, Rue d'Espagne, Petit Bayonne...)

➤ LE FONDS DE DOTATION DE L'AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO

L'Aviron Bayonnais Rugby Pro a saisi ses responsabilités et ses missions d'intérêt général. Dans ce sens, le Club a créé en 2018 une structure centralisant une majorité d'actions caritatives et solidaires. Certaines de ces actions s'accordent avec celles entreprises par le Club. Ici le souhait est de faire le prévisionnel des différentes actions du FDD pour la saison **2021/2022** durant la saison dans le championnat PROD2.

2/1 Actions Educatives et Culturelles

- **Distribution des guides éducatifs**

Le Fonds de dotation va continuer à se rendre auprès des écoles élémentaires de Bayonne afin de distribuer un guide complet vers une démarche et un comportement vertueux.

2/2 Actions Sociales et Caritatives

- **Croix Rouge Française**

Le fonds de dotation a choisi de soutenir la Croix-Rouge Française dans leurs missions et de mobiliser les acteurs du club autour de différents temps forts, notamment dans la lutte contre l'exclusion. Une mobilisation qui permettra de faire don à l'association.

- **Les restos du cœur**

A l'approche des fêtes de fin d'année, le fonds de dotation mobilisera l'ensemble du club pour faire don de jouets et peluches pour les familles dans la précarité. Et à plusieurs reprises, le fonds de dotation réalisera des dons auprès de l'association.

- **Don du sang – Etablissement Français du Sang**

Visibilité et communication du club en faveur des campagnes de sensibilisation pour le don du sang.

- **Hôpital de Bayonne**

Le Fonds de dotation continuera d'accompagner la cellule octobre rose de l'Hôpital de Bayonne dans la mise en place de ces projets.

De plus, le Fonds de dotation accompagnera la cellule victimologie de l'Hôpital de Bayonne afin d'accompagner les familles, parents et enfants victime de violences intrafamiliales.

2/3 Actions Environnementales

- **Pérennisation de la démarche éco-supporters**

Depuis plusieurs saisons, l'Aviron Bayonnais s'efforce de mettre en place une stratégie « Eco Club » cohérente. Le fonds de dotation du Club a lui aussi soutenu cette démarche pérenne.

- **Soutien Water Family**

En s'associant aux événements organisés par la Water Family, le fonds de dotation a choisi de s'engager pour la formation du jeune public sur l'importance et l'utilisation de l'eau. Les joueurs de l'Aviron Bayonnais et Pottoka participeront eux aussi à ces événements en guidant les écoliers dans leur parcours citoyen responsable.

2/4 Actions en faveur des structures et événements Bayonnais

- **Fête du chocolat - Bayonne**

Lors de l'animation de la ville autour de « La fête du chocolat », le fonds de dotation participera lui aussi avec des animations et des actions.

2/5 Actions Sport et Santé

- **Soutien sport adapté et sport handi**

Le club et son fonds de dotation accompagneront des associations inspirantes qui font évoluer le sport. Ils seront au soutien d'associations sportives inclusives du territoire avec « Les pottoks », au sein du rugby adapté avec « Ollagaroa » ou plus globalement autour du sport adapté en général avec le « comité départemental du sport adapté ». Le fonds de dotation accompagnera aussi « Handisport Pays Basque » acteur majeur du sport handi local.

2/6 Actions au soutien du mouvement sportif

Le fonds de dotation Aviron Bayonnais Rugby Pro va proposer une collaboration technique à l'ensemble des clubs de rugby du Comité Côte-Basque Landes. Pour cela un intervenant de l'Aviron Bayonnais sera à la disposition des clubs du territoire afin de planifier les séances en adéquation avec les attentes de ces derniers. De plus, des conférences sur des thèmes sportif et de performances seront mis en place pour accompagner les clubs du territoire dans leur développement.

Dossier de demande de subvention pour l'année 2022

Date limite de dépôt des dossiers en mairie : JEUDI 30 SEPTEMBRE 2021

Ce dossier est à adresser par courriel à : subvention@bayonne.fr
ou par voie postale à :

Monsieur le Maire de Bayonne
Direction des finances et du contrôle de gestion
Hôtel de Ville 1 avenue Maréchal Leclerc
B. P. 60004
64109 Bayonne cedex

Vous trouverez dans ce dossier tout ce dont vous avez besoin pour établir votre demande de subvention :

- la liste des pièces à joindre au document rempli ;
- une demande de subvention à compléter : cocher ci-dessous la case correspondant à votre cas.

pour une première demande

pour le renouvellement d'une demande

Nom de l'association : AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO

Montant de la subvention sollicitée : 650 000 euros

Le Conseil municipal du 19 juillet 2018 (DCM n° 28) de la Ville de Bayonne a adopté un règlement qui définit les règles et les conditions d'attribution des subventions en faveur des associations.

Le règlement est disponible sur le site Internet de la Ville (www.bayonne.fr) à la rubrique : Mes démarches/ Démarches Associations.

Tout dossier reçu hors délai et/ou incomplet ne pourra être étudié

Présentation de l'ABRP

N° d'enregistrement au Registre National des Associations (W 641 ou 0 641)

N° SIRET 432 841 476 000 26

Nom de l'association / Sigle de l'association

AVIRON BAYONNAS RUGBY PRO.....

Adresse du siège social

38, avenue du Docteur Léon Moynac - BP 90417 - 64104 BAYONNE cedex

Numéros de ☎ : 05 59 42 72 10

Adresses e-mail : direction@abrugby.fr
Adresse Internet : www.abrugby.fr

Président : Philippe TAYEB.....

Assistante de Direction : Marie-Emmanuelle MOSOLL.....

☎ 07 64 37 65 95 DIRECTION@ABRUGBY.FR

Renseignements concernant le fonctionnement

Moyens humains de l'ABRP

Nombre de salariés administratifs CDI	17
Nombre de salariés administratifs CDD	1
Nombre de joueurs PRO CDD	38
Nombre de joueurs ESPOIRS CDD	11 dont 9 temps partiel
Entraîneurs CDD	4
Préparateurs CDI	2
Préparateurs CDD	2
Médical CDI	4
Administratifs sportif CDI	8 dont 1 temps partiel

Tenue des comptes

Nom et adresse de l'expert-comptable de l'association	CABINET LESPERON Avenue FOCH – 64100 BAYONNE
Nom et adresse du commissaire aux comptes de l'association	EXCO FIDUCIAIRE DU SUD OUEST 2 rue des Feuillants 31076 TOULOUSE cedex 3

Budget prévisionnel de l'ABRP

Soumise aux obligations du plan comptable
Copie de votre budget prévisionnel approuvé par les instances statutaires en pièce jointe

Présentation de l'action / Contenu et objectifs de l'action

Confère Prévisionnel d'actions 2021 – 2022 joint au dossier :

- 1 / Actions éducatives d'intégration et de cohésion sociale
- 2 / Actions visant à promouvoir l'image de la Ville de Bayonne

L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Au document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités. Ne pas indiquer les centimes d'euros.

Attestation sur l'honneur

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné (nom et prénom) : Philippe TAYEB

Représentant légal de l'Aviron Bayonnais Rugby Pro,

- Déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférent ;
- Certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics ;

• Demande une subvention de :	650 000 Euros
--------------------------------------	----------------------

- Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée :

I. Au compte bancaire de l'association : merci de joindre un Relevé d'Identité Bancaire

Accusé de réception en préfecture
06/21/2021 10:28:20 0722-21-04103-DE
Date de réception préfecture : 06/07/2021

Nom du titulaire du compte	BAYONNE RUGBY -AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO 38 AVENUE DOCTEUR LEON MOYNAC 64104 BAYONNE CEDEX
Banque	ARKEA BEI BORDEAUX
Domiciliation	
Code banque	18829
Code guichet	33419
N° de compte / Clef RIB	072916497 40 / 59

Fait à Bayonne.....Le 30 mai 2021

SIGNATURE



Pièces jointes au dossier

- Le dernier bilan et compte de résultats,
- Le rapport du Commissaire aux comptes pour les comptes annuels,
Exercice clos le 30 juin 2020.
- Le budget prévisionnel 2020/2021 Aviron Bayonnais Rugby Pro,
- Le rapport d'activité 2020/2021 Aviron Bayonnais Rugby Pro,
- Le prévisionnel d'actions 2021/2022,
- Le Relevé d'Identité Bancaire.

(*) Important

la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 rend obligatoire la transmission d'un compte-rendu financier à l'administration qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée y compris dans le cas où le renouvellement de la subvention n'est pas demandé.

Si l'association perçoit des financements publics d'un montant annuel supérieur à 23 000 €, une convention devra être établie entre la Ville de Bayonne et l'association.